

# **TOUS ENSEMBLE POUR LE QUÉBEC DE DEMAIN**

*Quelle charte des valeurs ?*



*Par Samuel Samson*



SAMUEL SAMSON

TOUS ENSEMBLE POUR LE QUÉBEC DE DEMAIN :  
QUELLE CHARTE DES VALEURS ?

*Mémoire*

Version finale, le 20 novembre 2013

## **L'auteur**

*Âgé de 20 ans, Samuel Samson a publié un essai socio-politique portant sur l'identité et les perspectives d'avenir de l'Amérique française [Quelle Amérique française ?] en 2012, alors qu'il était âgé de tout juste 18 ans. Conférencier, il lançait en 2013 le « Mouvement francméricain » destiné à rallier les communautés de l'Amérique française autour d'un projet commun.*

*Auteur d'un blogue suivi par plus de 25 000 personnes, Samuel Samson est vivement préoccupé par les enjeux de nature identitaire et religieux et a à ce titre publié plusieurs articles portant sur le sujet au cours des dernières années, de même qu'un premier mémoire à l'intention du gouvernement du Québec, dans la foulée de l'élection du gouvernement Marois et de l'annonce anticipée d'un éventuel projet de charte de la laïcité au Québec dès 2012 [Pour un Québec québécois : une proposition alternative à une charte de la laïcité].*

*Il récidive cette fois en livrant un mémoire beaucoup plus détaillé, où il exprime posément et méthodiquement son point de vue sur la question et ce, dans le contexte de la publication prévue d'un essai à saveur philosophique et spirituelle au printemps prochain.*

*Parlant couramment plus de cinq langues, Samuel Samson est également fervent partisan d'un équilibre holistique entre les différentes sphères de développement humain ; jeune homme engagé et impliqué, il poursuit toujours ses études aux cycles supérieurs.*

**SamuelSamson.org**

**ssamson@samuelsamson.org**

### **Image, première de couverture**

Iris versicolore, *libre de droits*, WIKIMEDIA COMMONS, <[http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Iris\\_versicolore\\_L.jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Iris_versicolore_L.jpg)>, (20 novembre 2013)

SAMUEL SAMSON

© Tous droits réservés

Dépôt légal — 3<sup>e</sup> trimestre 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-9813425-2-2

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS .....	7
I. DÉFINITION DU PROBLÈME ET DES INTENTIONS .....	9
II. L'IDENTITÉ ET LA CULTURE QUÉBÉCOISES.....	13
III. L'INTÉGRISME.....	17
A. D'une façon générale.....	17
B. L'intégrisme dans l'Islam .....	19
IV. NATURE DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS ET RÔLE DE L'ÉTAT .....	25
A. Les gouvernements.....	25
B. Sociétés et cultures humaines.....	26
C. Les religions et la spiritualité.....	27
V. LES MODÈLES AILLEURS DANS LE MONDE.....	31
1. Le Canada.....	32
2. La France .....	33
3. Les États-Unis.....	34
4. La Russie et la Pologne.....	35
5. La Chine .....	36
6. Monaco.....	37
7. L'Italie.....	37
8. L'Allemagne et l'Autriche .....	38
9. La Belgique.....	38
10. La Suisse .....	39
11. Le Liban.....	39
12. Israël.....	39
13. L'Inde .....	40
VI. CONSTATS.....	41
A. Langue française au Québec .....	41
B. Égalité entre les sexes.....	43
C. Identité catholique et autochtone .....	46
D. Culture québécoise .....	47
E. Immigration et intégrisme.....	51
F. Les valeurs du Québec et la volonté du Gouvernement.....	52
RECOMMANDATIONS.....	55



## AVANT-PROPOS

Mesdames/Messieurs,

C'est avec grand plaisir et le cœur rempli d'espoir que je vous sou mets aujourd'hui mon mémoire quant à l'adoption éventuelle d'une « Charte des valeurs » par le gouvernement du Québec.

Un tel projet, parce qu'il s'insinue et relève des valeurs d'un peuple, d'une population, de citoyennes et de citoyens ; tout ce qui nous définit en tant qu'humains, nos idéaux, apparaît préoccuper vivement toutes les franges de la société québécoise, passant par une vaste gamme de réactions et d'appréciations.

Pour ma part, je ne peux que saluer l'initiative du gouvernement du Québec de prendre position et de proposer un cadre législatif à une polémique ; la définition identitaire, culturelle et des valeurs communes touchant l'ensemble du monde occidental, une nécessité afin d'assurer un sain et normal développement et de légiférer concernant le statut religieux légal du Québec, à l'instar de pratiquement tous les gouvernements de la planète. Cette volonté apparaît d'autant plus pertinente que jamais, dans le contexte de la mondialisation de l'économie et des cultures et à une époque où les échanges – de toute nature - entre les différents peuples n'ont jamais été aussi faciles et courants. Bien que je ne sois pas convaincu de l'utilité, de la pertinence et du bien-fondé de tous les objectifs et éléments contenus dans la Charte, je suis enthousiaste quant à l'éventualité que celle-ci mette un terme définitif à la crise identitaire qui touche le Québec depuis plusieurs années et dont les répercussions sont malsaines.

En 2012, suite à l'élection provinciale du parti Québécois à la tête du Québec, j'avais rédigé un mémoire à l'intention du gouvernement du Québec, plus particulièrement au conseil des Ministres et au ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et président du comité de l'Identité [l'Honorable Bernard

Drainville] concernant le projet de Charte de la Laïcité, insistant notamment sur la spécificité du contexte et de la nature culturelle, notamment du facteur identitaire religieux dans une telle entreprise et relevant quelques propositions alternatives à ce qui avait alors été sommairement et largement défini comme étant la volonté du Parti québécois en ce domaine, lors de la précédente campagne électorale. À cet égard, je dois m'avouer très heureux d'avoir retrouvé certains éléments s'inscrivant dans le même esprit que mes propositions, dans le projet de Charte tel que proposé au mois d'août par la Première ministre du Québec, Madame Pauline Marois et son ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne et président du comité de l'Identité, Monsieur Bernard Drainville, notamment de préférer la *neutralité religieuse de l'État* à la proclamation stricte d'une *laïcité d'État*, dont la marge de différence est assez importante, tel que je l'avais expliqué ; de même qu'un certain respect de l'identité culturelle religieuse du Québec, par exemple par le maintien du crucifix à l'Assemblée nationale.

Toutefois, dans les faits, cette Charte, telle que proposée, ne permettra pas au Québec de poursuivre son évolution et son développement dans son cadre culturel et identitaire normal. De plus, j'estime que certains éléments pourraient alimenter les querelles non souhaitables, plutôt que d'assurer la cohésion de la population du Québec. C'est donc dans un esprit pédagogique et constructif qu'il me fait aujourd'hui plaisir de vous soumettre quelques propositions alternatives qui permettront d'assurer une préservation et une promotion tangibles de l'identité québécoise, dans le respect et avec tous ces citoyens, de même que de favoriser l'inclusion du Québec, dans la nouvelle réalité mondiale et ce qui se profile à l'horizon, comme étant l'avenir de l'humanité.

**Samuel Samson**



## I. DÉFINITION DU PROBLÈME ET DES INTENTIONS

Dans le contexte de l'augmentation de la diversité culturelle et religieuse au Québec, le gouvernement québécois paraît souhaiter poser un cadre légal afin d'assurer le vivre-ensemble, une meilleure intégration de ses immigrants et de ses minorités culturelles au sein de la société québécoise.

Par ailleurs, son projet de charte de la laïcité paraît viser l'établissement d'un cadre légal en matière de religion et de valeurs pour assurer le sain développement et l'épanouissement de la société québécoise de demain.

Enfin, le projet de *charte des valeurs* vise à « se donner des règles claires » afin de baliser les demandes d'accommodements religieux et ce, dans le but avoué de « préserver la paix sociale et favoriser la cohésion » et ainsi « éviter de laisser les tensions s'accroître. »

Dans cette même optique et avant d'exposer le développement de ma pensée par rapport au projet de Charte, je crois nécessaire de reconnaître, à des fins de bonne compréhension, l'État québécois en tant qu'État de nature canadienne-française.

Par « Canadien-français », l'on entend justement et au-delà de tous les clivages politiques, y compris sur l'axe souverainisme-fédéralisme, le peuple ou la nation découlant de la colonisation française de la région du *Canada* en Nouvelle-France, soit la région naturelle comprenant la vallée du Saint-Laurent et des Grands lacs et élargie jusqu'aux montagnes Rocheuses et les régions subarctiques et qui aujourd'hui, forme la majorité de la population québécoise et de la population canadienne francophone (aux côtés des Acadiens et de francophones issus de l'immigration ou de communautés culturelles) et d'une vaste proportion de la population étasunienne francophone. Le terme « Canadien-français » étant le plus juste pour définir le peuple/nation éponyme, il s'agit de la raison pour laquelle la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables avait préféré l'emploi de l'expression « Québécois d'origine canadienne-française » à celle fort répandue de « Québécois de vieille souche ». Le gentilé « Québécois » doit être entendu comme étant le

terme définissant toutes les personnes vivant dans la province de Québec, sans égard à l'origine ethnique ou à la culture.

Par « État canadien-français », l'on fait référence au fait que depuis 1867, tous les gouvernements de la province de Québec, toutes allégeances politiques confondues ont été d'une part, formés par une immense majorité canadienne-française et d'autre part, ont gouverné, d'une façon générale, dans l'optique de la défense et de la promotion spécifique des valeurs, de la culture et des intérêts de la majorité canadienne-française. En outre, en tant qu'entité géopolitique comprenant le cœur de la vallée du Saint-Laurent, berceau historique de peuplement et de développement de l'Amérique française et plus spécifiquement du peuple canadien-français, le Québec peut être considéré comme la « mère-patrie » des Canadiens-français, parallèlement au fait qu'il s'avère que cette même région [la vallée du Saint-Laurent] est également le berceau du développement régional, économique et culturel du Québec.

À titre informatif, l'enquête des ménages (recensement) 2011 de Statistique Canada nous dévoile qu'en 2011, 78,07 % de la population était de langue maternelle française. En retranchant les immigrants et membres de communautés culturelles francophones, dont les effectifs sont substantiels, il est permis de penser que l'identité d'environ les trois-quarts des Québécois est canadienne-française ou acadienne.

Finalement, il m'importe de différencier religion et spiritualité. Le premier concept faisant référence aux structures institutionnelles encadrant les croyances, philosophies et spiritualités, en établissant des structures et en organisant les phénomènes religieux et spirituels ; le phénomène religieux et par extension, les religions, sont intrinsèquement liés au développement et au fonctionnement de toute culture. Les religions sont donc directement liées aux systèmes culturels. Le second concept [spiritualité] fait quant à lui référence, d'une part, à l'essence des systèmes philosophiques défendus par ces religions et d'autre part, à l'aspect du développement personnel de chaque individu comprenant les principes philosophiques et les valeurs guidant la vie de chaque individu, de même qu'un aspect fondamental de la santé et de l'équilibre mental et psychique d'un individu tourné

vers l'intériorisation. La spiritualité est un aspect fondamental de la santé holistique de tout individu ; l'écarter ou la nier, revient donc à ne pas assumer ses responsabilités en matière de santé publique par le gouvernement du Québec.



## II. L'IDENTITÉ ET LA CULTURE QUÉBÉCOISES

L'identité québécoise est le fruit de l'évolution d'une culture née d'abord lors de la confrontation et de la rencontre d'une certaine culture française, marquée par de forts clivages régionaux et par une unicité de la langue française, alors peu parlée en dehors de la région parisienne et des milieux aristocratiques, du catholicisme romain – à une époque de tensions religieuses en Europe et en France - et des civilisations amérindiennes déjà présentes sur le territoire et dont la nature s'apparentait grandement à l'idéal rousseauiste des sociétés considérées primitives ; démocratiques, pacifistes, très évoluées sur les plans spirituels et philosophiques, mais aussi en matière d'une certaine technologie, de connaissances médicales et en matière d'alimentation – en grande partie végétarienne, les peuples amérindiens de l'époque pré-colombienne ayant une espérance de vie très élevée.

Déjà à cette époque, l'identité et la culture des Français d'Amérique du Nord apparaissait singulière par rapport à l'identité métropolitaine, mais aussi, simplement unique à l'échelle mondiale. L'esprit de liberté à la canadienne, les grands espaces, le mélange des différentes traditions régionales française autour d'une langue commune basée sur la norme de français parlée à Versailles ; mais aussi, le métissage culturel et génétique avec les peuples autochtones, majoritaires, auront été des catalyseurs d'une culture unique et d'une façon de pensée unique. Plus tard, l'apport des immigrants irlandais, britanniques, de même que les échanges et la proximité avec les Etats-Unis, auront enrichi de façon déterminante la nature et l'essence de cette culture. L'histoire particulière des Canadiens-français à travers le Canada et les Etats-Unis et leurs rapports avec les parents Acadiens, Métis, Autochtones et Cadiens ont également influencé l'orientation et le développement de cette culture et de cette identité comme on les connaît aujourd'hui.

Toutefois, l'on ne saurait considérer la culture et l'identité canadiennes-françaises et en oblitérant ou en mésestimant l'apport de l'Église catholique.

Si toute culture et par extension, identité ethnique et nationale naît d'un pilier linguistique, base de la pensée et d'un pilier religieux, base des valeurs et de l'idéologie auxquels s'agrémentent une histoire particulière dans un lieu géographique donné, le facteur religieux aura d'autant plus joué un rôle charnière dans la formation de la culture canadienne-française, puis québécoise, étant donné certaines particularités historiques.

En effet, dès le régime français, les autorités françaises chargées d'organiser le peuplement de la Nouvelle-France se seront soucies d'une immigration exclusivement catholique, de façon à s'assurer d'une homogénéité jugée alors « modèle », alors que sévissaient certaines tensions de nature religieuse au pays de la fille aînée de l'Église. Cet état de fait aura des répercussions bientôt importantes, étant donné qu'il prédisposera à un rôle joué par l'Église plus important à celui joué en Europe, par exemple. D'ailleurs, les dissidents ou les immigrants ayant falsifié leur adhésion et leur appartenance à l'Église catholique romaine auront été déportés en Europe ou auront été forcés de se conformer à cette condition.

Par ailleurs, la défaite des Patriotes en 1837 aura permis à l'Église d'occuper une place prépondérante au sein de la société puisque la mission sociale et la place généralement occupée dans l'organisation et le fonctionnement de la société par les élites laïques ailleurs dans le monde, le saura ici par le clergé.

C'est de cette façon qu'à compter du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1960, le développement territorial de la province, les domaines de la santé et de l'éducation entre autres choses ; mais également les relations avec le reste de la francophonie nord-américaine, les affaires culturelles et même la conduite de l'État, alors que les premiers ministres et les politiques de l'époque ne gouvernaient qu'avec la bénédiction du haut-clergé québécois et ce, par seule convention ; seront le lot de l'Église catholique.

Pour bien cerner la nature de la culture et de l'identité québécoise contemporaine, il est également fondamental et essentiel de reconnaître que la survie du peuple canadien-

français est due aux efforts des autorités religieuses souhaitant ainsi tenir en respect les éventuelles progressions du protestantisme, répandu chez les anglophones.

D'une part, l'hégémonie de l'Église au Québec aura favorisé un taux de fécondité extraordinaire. À ce chapitre, au début du XXe siècle, le premier ministre québécois Louis-Elzéar Taschereau faisait état, dans un discours tenu devant la chambre de commerce de Toronto, d'une multiplication par 150 fois de la population d'origine française entre la fin du régime français et le début du XXe siècle, alors que pendant le même laps de temps, le continent européen n'avait vu sa population n'augmenter que d'une fois et demie (1,5). Nul doute que si les Canadiens-français avaient été protestants, le taux de natalité aurait été largement inférieur et qu'ils auraient été rapidement submergés par l'immigration anglo-saxonne, mais aussi, que le taux de nuptialité mixte entre francophones et anglophones de même religion aurait mené à une assimilation soutenue.

D'autre part, il y a fort à parier que sans le don de soi consenti par des membres du clergé célibataires et animés par un idéal spirituel et extraterrestre, peu d'humains auraient été enclins à se consacrer corps et âmes, leur vie durant, pour le développement, l'encadrement et l'amour d'une société et ce, que l'on pense au développement des régions, au développement des réseaux d'éducation et de santé – avec peu de moyens – à la vie communautaire, au soutien aux démunis et bien sûr, à la vie religieuse. Même le hockey et la multiplication des aré纳斯 à travers le Québec sont imputables à la vision de religieuses et de religieux qui croyaient au sport comme moyen de valorisation, d'estime de soi et de mieux être. En somme, même l'œuvre de l'Église à l'extérieur du Québec, ailleurs en Amérique du Nord auront permis pendant longtemps d'enorgueillir le blason du Québec, alors que la vallée du Saint-Laurent demeurait la mère patrie et le foyer de 45 millions de descendants des premiers français venus s'établir en Amérique, liés par une culture, une langue et une religion communes et maintenues par l'Église catholique ; la sécularisation des années 1960 et le repli des Canadiens-français du Québec sur un nationalisme québécois aura par ailleurs favorisé leur assimilation et un certain isolement du Québec en Amérique du Nord.

En raison de son influence certaine permise par l'homogénéité religieuse des Canadiens-français et d'une certaine tolérance et reconnaissance des autorités britanniques qui avaient comprises que la seule façon de dominer le territoire et d'assurer la paix sociale était de collaborer les autorités religieuses, l'Église a su se tailler une place de choix en influençant le développement sociétal du Québec d'aujourd'hui, mais aussi le développement personnel de générations de Québécois, par la transmission de ses valeurs et de ses idéaux qui se sont enracinés et imbriqués de façon indissociable dans la nature et l'essence culturelle et identitaire du Canada français et du Québec.

Bien que toute culture naisse notamment d'un pilier religieux, la religion occupera une place plus grande au Québec qu'en bien d'autres endroits du monde. À une certaine époque, même les institutions papales ont dénoncé l'emprise démesurée du clergé chez nous, mais il n'en demeure pas moins que sans l'espérance de quelque chose de plus grand, la vie de nos aïeux aurait sans doute été bien fade et misérable.

Qu'on le veuille ou non, que l'on adhère ou non à l'Église catholique, à sa doctrine et à ses principes et que l'on soit athée ou croyant, il demeure un constat incontestable que l'identité et la culture québécoise d'aujourd'hui sont de culture catholique, ne serait-ce que par notre système de valeurs, notre mentalité et nos façons de penser - donc d'agir - sont profondément influencés par une culture catholique propre au Canada français et au Québec.

Ainsi, s'il est vrai que la langue française, certes, demeure un vecteur absolument fondamental de la culture et de l'identité québécoises, une langue étant une façon de penser ; le catholicisme romain québécois, fondement de notre système de valeurs, se révèle tout aussi fondamental, le nier serait déraisonnable, incohérent et contre-nature.



### III. L'INTÉGRISME

#### A. D'une façon générale

De façon générale, l'intégrisme s'observe dans pratiquement toutes les manifestations religieuses, mais également sociales et ce, depuis la nuit des temps.

D'emblée, il importe de distinguer la piété religieuse de l'intégrisme. La piété, s'exprime par une grande ferveur et un profond attachement à certaines valeurs spirituelles et religieuses. Bien plus qu'une adhésion à une tradition religieuse, elle se manifeste par une intégration de sa doctrine dans le mode de vie et généralement, à un objectif d'atteinte d'idéal spirituel, par l'évolution spirituelle de l'être humain. Il s'agit par ailleurs d'une démarche essentiellement personnelle, quoique le croyant pieux, puisque habituellement épanoui, peut vouloir partager la source de son bonheur avec autrui et croire que la société se porterait mieux si tous pouvaient être aussi heureux, épanouis et accomplis que lui grâce à ce que sa piété lui aura apporté.

D'autres croyants peuvent être fervents sans pour autant être d'une piété exemplaire ou faire montre d'intégrisme ; c'est le cas notamment de ceux qui, dans l'optique de se donner bonne conscience, pratiqueront des rites religieux de façon assidue, sans pour autant se questionner ou mettre en pratique dans leurs actions quotidiennes les principes fondamentaux de leur religion et ce, bien qu'il convienne de nuancer sur bien des aspects, le phénomène religieux étant particulièrement complexe.

En outre, l'intégrisme s'impose en tant que résultante de deux conditions ; un sentiment d'insécurité et un dogmatisme généralement associés à un manque d'éducation ou un manque d'intériorisation et d'intégration des valeurs religieuses d'une tradition donnée. Ainsi, la peur extrême et dégénérée d'un croyant en son lendemain et son manque de ressources pour traiter sereinement ses craintes légitimes ou son incapacité à comprendre et à intégrer la doctrine de sa religion dans toutes ses subtilités, un phénomène en soi, possiblement imputable aux intelligences multiples, puisque d'après les travaux du

psychologue étasunien Howard Gardner, les facultés cognitives se déclineraient notamment en plusieurs types d'intelligence dont les humains bénéficieraient différemment et généralement de façon spécifique, dont l'intelligence existentielle (ou intelligence spirituelle) qui traduit l'aptitude à se questionner sur le sens et l'origine des choses, ainsi, bien que la spiritualité apparaisse comme une condition fondamentale et essentielle à l'homme, tous n'ont pas la même faculté d'intériorisation et de réflexion à cet égard et cette situation, doublée à une insécurité, peut mener à des tendances intégristes.

Toutefois, l'intégrisme repose également sur un autre ingrédient absolument essentiel, celui de l'égoïsme qui à grande échelle se mue en l'ethnocentrisme, cette idée selon laquelle une idéologie ou une culture vaudrait mieux qu'une autre. Ce phénomène s'explique en soi par certaines stratégies adaptatives de l'être humain qui le portent à lutter pour sa survie, ce qui passe par une certaine domination, qu'elle soit physique ou psychologique et un instinct naturel à lutter pour soi, parfois au détriment des autres. Par ailleurs, les travaux que je poursuis en ce moment et à paraître, je l'espère, au printemps, devraient apporter certains éléments de compréhension supplémentaires, puisque ceux-ci abondent dans le sens d'une affirmation d'une nature tendant à l'évolution spirituelle de l'être humain sur le plan individuel. Cette nature serait par ailleurs altérée par un ascendant également naturel, mais négatif et portant vers le refus d'évoluer. En d'autres mots, ce serait l'illustration du combat manichéen entre le bien et le mal, au sein même de l'être humain, celui-ci se devant d'intérioriser et d'évoluer vers une nature parfaite et divine, « le bien », mais étant également inconsciemment tiraillé par la voie de la facilité ou l'ascendant de la « non-évolution », le « mal ». Ainsi, le phénomène d'ethnocentrisme et d'égoïsme s'expliquerait à la fois par cette stratégie adaptative de repliement sur soi, pour assurer sa sécurité, mais aussi, ce refus d'évoluer, intimement lié à la première cause et qui passe notamment par les rapports humains et l'évolution au contact d'autrui.

Dans les faits, cette situation se caractérise par un certain sentiment de supériorité, une alerte du système adaptatif par rapport aux avantages de l'autre que l'on perçoit à son détriment (jalousie), une non-remise en question et une incapacité à comprendre et aimer son prochain, ainsi que par le sentiment haineux, en somme et qui se traduit à petite échelle

par le jugement d'autrui, puis l'intimidation et les conflits relationnels et à plus grande échelle par les conflits humains et sociaux, l'intégrisme idéologique (culturel, religieux, communautaire, etc.) et les guerres.

Ainsi s'explique l'intégrisme, présent dans toutes les manifestations humaines ; que l'on parle des religions, des systèmes culturels ou des mouvements idéologiques.

## **B. L'intégrisme dans l'Islam**

Ces dernières années, il a été fait grandement état en Occident, de l'intégrisme religieux dans le monde musulman, notamment en ce qui a trait aux enjeux de sécurité nationale et des valeurs de société. Depuis le début du débat actuel concernant l'adoption d'une charte de la laïcité, puis d'une charte des valeurs par le gouvernement du Québec et plus encore, depuis le début du débat concernant les accommodements religieux raisonnables et la Commission Bouchard-Taylor qui en a résulté, certains propos tenus par des acteurs de la société civile et des membres du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale du Québec portent à penser que l'exclusion et le retranchement de l'intégrisme islamique, ne serait-ce que dans l'optique de rassurer la population, pourrait être l'un des motifs du gouvernement pour l'adoption d'une charte des valeurs ou des autres partis politiques présents à l'Assemblée nationale dans leurs projets identitaires respectifs.

Il convient donc de bien comprendre l'intégrisme dans l'Islam qui revêt un caractère particulier dans les enjeux de relations internationales et de religions dans le monde contemporain, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle et du III<sup>e</sup> millénaire.

De la même façon qu'il existe au sein de toutes les religions ou de façon plus large, dans toutes les manifestations idéologiques humaines, une certaine forme d'intégrisme a toujours pu exister dans l'Islam. L'intégrisme islamisme tel qu'on le connaît aujourd'hui est néanmoins plutôt le fruit d'une conjecture historique qui n'est jeune que d'environ un siècle sur les près de 1 500 ans dont est forte l'Islam.

C'est en 570 que naît Mahomet à La Mecque, dans l'actuel territoire saoudien. À cette époque, le christianisme a été reconnu religion officielle du grand Empire romain quelques siècles plus tôt, sous l'impulsion de l'empereur romain Constantin qui s'y convertit, constatant la montée et la progression de ce qui était alors considéré comme une secte juive et la menace potentielle que ce mouvement religieux pourrait constituer pour le pouvoir impérial si Rome continuait à s'y opposer.

Parallèlement, le Christianisme s'était répandu peu à peu partout dans le monde, suivant le parcours des apôtres et disciples de Jésus à travers les routes commerciales de l'époque. Vers la fin du VI<sup>e</sup> siècle, des communautés chrétiennes existaient jusqu'aux confluent de la Russie et de la Scandinavie, en Inde, grâce à Saint Thomas et même, apparemment, en Chine et au Tibet grâce aux Nestoriens. Par le sud, il s'était répandu jusqu'en Éthiopie et dans l'ensemble de la péninsule arabique. Enfin, il représentait la religion principale sur le pourtour méditerranéen, au Maghreb, au Proche-Orient et en Europe méridionale.

Étant donné l'importance du phénomène religieux et du caractère sacré dans tout système de valeurs et dans la vie spirituelle des êtres humains, vie spirituelle par ailleurs essentielle à la santé des Hommes; les empereurs romains, comme tant d'autres politiques avant et après eux, inférèrent dans la gestion des affaires religieuses et à ce chapitre, les premiers siècles de l'Église auront été marqués par l'interventionnisme des empereurs romains à des fins politiques, alors plus influents que la papauté, un interventionnisme qui bouleversera la face de l'Église et dont les conséquences se font encore sentir aujourd'hui.

En 553, dix-sept ans avant la naissance de Mahomet, l'empereur Justinien convoque sans l'approbation du pape, le deuxième concile de Constantinople où sera condamné et déclaré hérétique le mouvement chrétien du nestorianisme, basé sur la philosophie du patriarche de Constantinople Nestorius, jugée menaçante par les autorités impériales, puisque la doctrine nestorienne se répandait à grande vitesse, insoumise aux objectifs politiques de Constantinople ; y seront aussi abandonnés d'autres éléments doctrinaux très

importants, voire fondamentaux, comme la croyance en la réincarnation (en plus de la résurrection) et déclarées plusieurs évangiles d'autres apôtres et disciples, apocryphes, donc rejetées du corps biblique.

Le rejet du nestorianisme et possiblement de certains textes bibliques seront de grande importance dans le développement de l'Islam puisque les Nestoriens prophétisaient la venue d'un dernier prophète avant la résurrection de Jésus, un prophète chargé d'apporter la parole de Dieu aux peuples arabes (de la péninsule arabique) où l'évangélisation n'était pas encore complétée. Une bible très ancienne découverte en Turquie au début des années 2000 irait d'ailleurs dans le même sens, alors que Jésus aurait lui-même prophétisé la venue de Mahomet d'après l'Évangile selon Barnabé [déclarée apocryphe, bien que Barnabé soit reconnu saint catholique et orthodoxe]. Jeune, Mahomet sera grandement influencé par les Nestoriens qui le voyaient comme « le dernier prophète » avant la grande résurrection, à la fin du monde, ou d'un monde.

La situation politique et religieuse en Europe et dans le bassin méditerranéen ne permit jamais la reconnaissance de Mahomet. Toutefois, dans l'ensemble et d'une façon générale, il est permis de penser que les enseignements de Mahomet – qui n'écrivit jamais de lui-même, s'inscrivirent dans la même ligne que les Ancien et Nouveau testaments. Mahomet, tout comme le Coran, ayant reconnu Jésus à la fois comme un prophète, mais aussi, comme Le Messie venu pour sauver le monde et qui reviendra, afin de sauver ce même monde.

L'on peut donc penser que la venue de Mahomet en tant que prophète était conjoncturelle, dans la mesure où il vivait dans une région qui demeurait à évangéliser, la ville de La Mecque étant d'ailleurs à l'époque un vaste centre polythéiste et multiconfessionnel, axant son économie sur cette pluralité religieuse.

C'est donc dans ce contexte qu'il convient de lire et de comprendre le Coran, écrit dans une région où les habitants étaient alors illettrés (incluant Mahomet) et formaient une société peu avancée par rapport aux civilisations du Proche-Orient, de l'Égypte, de la

Turquie, de la Grèce, de l'Italie, de l'Inde et de l'Extrême-Orient. Afin de communiquer son message, Mahomet a donc dû s'exprimer selon des concepts propres aux populations locales et devant par ailleurs s'adapter à la culture de celles-ci, sans quoi, son message n'aurait pas eu d'échos. C'est ainsi que plusieurs passages du Coran, à l'instar des prophètes de l'Ancien testament demandent à être relativisés, contextualisés et interprétés. Par exemple, le Coran, afin de parler d'évangélisation, s'exprime en des termes guerriers – invitant néanmoins à épargner Juifs, Chrétiens et Nestoriens - alors compris, au VII<sup>e</sup> siècle, par une population de caravaniers nomades, marchands et belliqueux ; puisque ceux-ci n'auraient simplement pas entendu ce qu'était l'évangélisation autrement. Par ailleurs, encore une fois dans le contexte du VII<sup>e</sup> siècle, il invite les hommes à protéger et à défendre les femmes, ce qui sera beaucoup plus tard (assez récemment, en fait) interprété à la convenance et selon les intérêts de politiques et religieux (et parfois mal traduit) comme étant une invitation à dominer les femmes. Enfin, Mahomet invite les communautés d'une façon générale – sans précision de sexe – à se vêtir convenablement, sans vraiment plus de précisions, probablement considérant le corps comme étant le temple de Dieu, puisqu'il s'agit d'une croyance fort répandue dans l'ensemble des traditions spirituelles et davantage en Inde et en Asie, régions avec lesquelles les échanges commerciaux auront toujours été importants dans la péninsule arabique. Si Mahomet participa à certaines conquêtes militaires, celles-ci seront aussi pacifiques que possible et limitées aux régions du sud de la péninsule arabique et qui à l'exception de certaines communautés chrétiennes et juives (laissées à cette époque en paix) demeureraient largement « païennes ».

L'obscurantisme religieux du Moyen-Âge en Europe, dans l'ancien Empire romain, permettra à l'Islam de se répandre à une vitesse fulgurante, les héritiers de Mahomet conquérant autant de surfaces que possible. La rencontre du monde musulman avec le sous-continent indien où florissaient les sciences et les mathématiques, les sociétés égyptiennes et persanes très instruites et abritant des communautés intellectuelles très riches ; de même que l'arrivée de philosophes musulmans comprenant l'essence du Coran, la rencontre avec les Arabes chrétiens du Proche-Orient, très développés sur les plans philosophiques et techniques et enfin, l'invitation de Mahomet dans le Coran à s'intéresser aux sciences pour mieux comprendre le monde et l'œuvre de Dieu [le Coran lui-même

s'intéressant à la science à travers certaines notions biologiques et astrophysiques] permettront à l'Islam, au monde musulman et à la culture arabe de conquérir une bonne partie du monde connu et de dominer dans les domaines des sciences, des mathématiques et dans une certaine mesure, de la philosophie, tout en développant une culture et des formes d'expression artistique très riches et qui feront l'orgueil de cette civilisation.

Pendant des siècles, les musulmans, majoritaires, cohabitèrent pacifiquement avec minorités chrétiennes, juives et autres présentes sur leurs territoires.

Ce sont les politiques coloniales françaises et britanniques qui sont à l'origine de l'intégrisme islamique contemporain. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs penseurs, idéologues et meneurs du monde musulman s'interrogent les raisons faisant que les nations musulmanes qui jadis dominaient le monde, se fassent aujourd'hui dominer par des étrangers qui maintenaient autrefois un grand retard scientifique, technologique et militaire par rapport à celles-ci. Ces penseurs, par ethnocentrisme, convaincus – tout comme les Européens le pensaient aussi – d'agir par la grâce et la volonté de Dieu (qui leur avait donné le Coran, après les Chrétiens) se sont mis à penser que la seule façon de restaurer le lustre de jadis au sein du monde musulman et de parvenir à l'indépendance, à la pleine auto-détermination et à la souveraineté des nations musulmanes était de s'appliquer à vivre de la même façon qu'à l'époque de leur gloire et de suivre à la lettre le Coran et les enseignements du prophète Mahomet sans interprétation, ni sans considération des métaphores, du contexte historique, etc. Il s'en est donc suivi un dogme du retour aux traditions, au mode de vie et aux façons de faire du passé ; de même qu'à une lecture littérale et intégriste du Coran. Éventuellement, la chute de l'Empire Ottoman, consécutivement à sa défaite lors de la Première Guerre mondiale, l'abolition du Califat, équivalent symbolique de la papauté pour une grande partie de l'Islam, par les laïcistes turcs et la création d'un foyer national juif en Palestine, sur une terre trois fois sainte (Juifs, Chrétiens, mais aussi Musulmans), autrefois un symbole de la victoire militaire des Musulmans sur les Chrétiens lors des Croisades et où la paix entre les communautés reposait sur un équilibre relativement fragile ; sont autant d'éléments qui mirent du feu aux poudres et qui favorisèrent l'émergence de l'intégrisme islamique tel qu'on le connaît

aujourd'hui. La fondation de l'organisation des Frères musulmans en Égypte en 1928 suite à la fin du protectorat britannique permis peu à peu au mouvement islamiste de se cristalliser. Enfin, la découverte et l'exploitation des ressources pétrolifères du Moyen-Orient permis de financer le mouvement islamiste, ce qui est d'ailleurs encore le cas aujourd'hui.



## **IV. NATURE DE L'HOMME ET DES SOCIÉTÉS ET RÔLE DE L'ÉTAT**

### **A. Les gouvernements**

Aucune définition quant au rôle d'un gouvernement ne saurait faire consensus, puisque celle-ci fait intimement appel aux conceptions intrinsèques aux différentes idéologies politiques et à la situation d'une personne ou d'un parti politique donné sur l'échiquier politique.

Néanmoins, il est possible de dégager certains éléments universels et fondamentaux. Un gouvernement est le détenteur légitime de l'autorité temporelle et législative dans un état donné, afin d'assurer le maintien ou l'établissement d'un ordre et de normes de fonctionnement en société ; en somme, le bon fonctionnement d'une société donnée.

En outre, j'ai l'intime conviction que la mission et la raison d'être d'un État est de favoriser objectivement et globalement le bonheur de son peuple, de même que d'assurer son développement.

Par ailleurs, d'après les recherches que je poursuis en ce moment, à paraître – je l'espère – au printemps, la mission et la raison d'être des gouvernements de demain devra être de permettre aux populations d'assurer leur évolution spirituelle, en tant qu'humains, ce qui devra passer par une conception holistique du monde en tant que « Tout » indissociable, donc d'un souci environnemental au cœur de toutes les préoccupations. Il s'agira-là de la seule possibilité d'aboutissement positif logique de la situation actuelle dans laquelle se place l'humanité, à l'aube d'une ère marquée par des bouleversements climatiques et sociaux désormais inéluctables et au cours de laquelle tout ce qui aura engendré la situation devra être revu ; le rapport de l'humain avec son environnement

social et naturel, mais aussi les paradigmes économiques<sup>1</sup>, puis politiques et institutionnels de l'humanité et l'ensemble des rapports sociaux, aux échelles locales et planétaire.

## **B. Sociétés et cultures humaines**

Depuis environ un siècle, l'étude de l'anthropologie a permis de découvrir que les différents systèmes culturels n'étaient que l'illustration de l'adaptativité dans tout ce qui a de plus classique et darwinien. En effet, les différentes fonctions culturelles (gouvernement et structure politique et organisationnelle, communauté et famille, économie, éducation, religion, etc.) ne seraient que la réponse à des besoins fondamentaux et universels de l'être humain (se rassembler pour survivre, apprendre les normes sociales qui permettent à une société – essentielle pour l'être humain – de survivre, se nourrir et se loger, avoir une spiritualité - essentielle à la santé de l'être humain) ; et qui auraient évoluées de façons différentes en fonction des contraintes géographiques.

De plus, la mondialisation et la facilitation des échanges à l'échelle mondiale et planétaire engendrent aujourd'hui une atténuation des particularités régionales et des différences culturelles qui tendent à s'atténuer et à s'uniformiser. Cette nouvelle situation permet de mettre en lumière le fait qu'au-delà des différentes manifestations culturelles qui ne sont qu'au fond, que résultat de formes de stratégies d'adaptation différentes, nous ne formons tous qu'une seule espèce humaine, au bagage génétique commun et même, aux ambitions et aux rêves assez communs, aux besoins identiques et aussi étrange que cela paraisse, à l'identité et aux repères plutôt semblables, si l'on compare à l'échelle du règne animal, si l'on considère la possibilité théorique de nations extraterrestres (qui si elles

---

<sup>1</sup> À titre d'exemple, des économistes de la Banque mondiale ont déjà prévu que d'ici quelques années, les coûts engendrés par les effets des changements climatiques devraient s'élever à 40 % du PIB mondial. De plus, la disparition annoncée de la moitié de la biodiversité au cours des prochaines décennies et des services rendus par la nature estimés à 33 000 milliards de dollars en 1997, soit 183 % du PIB mondial de cette même année, provoqueront inéluctablement de profonds bouleversements économiques et l'émergence de nouveaux paradigmes. Le fonctionnement de la nature n'étant plus le même, le fonctionnement d'une économie en dépendant n'aura d'autre choix que de s'adapter conséquemment.

étaient humanoïdes, seraient fort probablement, malgré tout, de la même nature que l'être humain), la facilité à communiquer avec un autre être humain d'une langue et d'une culture différente et la nature spirituelle de l'être humain.

Ainsi, à ce chapitre, il y a tout lieu de se questionner si les différentes traditions et manifestations culturelles ont un avenir encore long et pérenne devant elles, d'une part, puisqu'elles sont la résultante de l'évolution des sociétés, autrefois isolées les unes des autres et qu'aujourd'hui, ces mêmes sociétés tendent à évoluer mondialement, globalement et toutes ensemble dans une direction unique et commune. D'autre part, dans le contexte où l'ethnocentrisme culturel (naturel et caractéristique du phénomène culturel en lui-même) constitue une source de conflit et de mécompréhension de l'Autre et où les relations interculturelles seront de plus en plus nombreuses au cours des prochaines années, il est pertinent de se demander s'il est souhaitable de les encourager et de les promouvoir.

Enfin, bien que les différences et manifestations culturelles soient souvent sources de conflits, il convient néanmoins de reconnaître la richesse de perspectives qu'elles génèrent dans le cadre d'un dialogue international ou de la recherche de solutions ; puisque les différentes cultures offrent un éventail de lunettes différentes à travers lesquelles percevoir et traiter un problème précis.

L'identité, en grande partie conditionnée par le contexte et le milieu culturel, est pour sa part fondamentale à chaque être humain puisque c'est celle-ci qui le définit et par conséquent, elle est essentiel à la connaissance et à la compréhension de soi ; donc pour l'épanouissement des êtres humains dans tous les aspects de la vie, la vie professionnelle inclus. En effet, que peut accomplir qui que ce soit sans réellement se connaître, savoir qui il ou elle est ?

### **C. Les religions et la spiritualité**

En tant que fonction sociale et qu'institution culturelle, mais aussi, en tant que pilier culturel [sous sa forme générique de « Religieux »] la religion est et demeurera toujours,

dans une vaste mesure, une invention humaine et dans cette optique, il est inévitable que celle-ci ait souvent servi d'instrument visant à manipuler des individus, afin de servir des intérêts de tout acabit, relevant de l'ascendant « non-évolutionniste », donc « mauvais » de la nature de l'être humain (que j'ai décrit dans la section portant sur l'intégrisme). En revanche, le phénomène religieux (incluant l'irréligion qui repose parfois sur certains principes philosophiques) demeure une fonction universelle de toutes les sociétés humaines, répondant à un besoin essentiel bien réel, celui de spiritualité. En ce qui a trait aux religions, il importe aussi d'apporter certains correctifs aux propos tenus par des personnalités québécoises de renom qui affirmaient, sous le coup de l'émotion, au cours du récent débat sur la charte des valeurs au Québec, que les religions n'étaient qu'une affaire d'hommes. En tant que manifestations culturelles humaines, celles-ci ont évolué selon les contextes culturels ambiants des sociétés où elles se manifestaient. Or, ce sont ces sociétés, patriarcales, mais aussi parfois matriarcales, qui dans la plupart des cas, n'ont pas reconnu un statut égalitaire entre les hommes et les femmes. Si aujourd'hui l'on redécouvre des textes sacrés écrits par des femmes (issues de toutes les traditions religieuses) en des temps anciens comme modernes, l'on peut penser que ce sont simplement ces sociétés patriarcales qui ont fait sciemment le choix d'écarter les femmes des religions et non le contraire. L'exemple des sociétés amérindiennes précolombiennes, d'esprits rousseauistes et égalitaires entre les femmes et les hommes est éloquent à cet égard. Enfin, de tout temps, aujourd'hui encore, de nombreuses femmes consacrent leur vie à Dieu et au bien-commun, dans de nombreuses religions ; y compris au Québec où des communautés religieuses catholiques romaines féminines ont joué un rôle majeur dans l'établissement des réseaux d'éducation, de la santé et des services sociaux, du système carcéral, de la vie paroissiale et communautaire et de l'aide aux démunis, depuis la Nouvelle-France jusqu'à aujourd'hui. L'oublier et prétendre le contraire serait une insulte à la mémoire et au travail de ces femmes d'exception.

La spiritualité est d'ailleurs l'une des six dimensions fondamentales du mieux-être déterminées par les experts et reconnues dans les domaines de l'éducation physique et de la santé, notamment au sein du réseau public d'enseignement du Québec.

Le concept de spiritualité est beaucoup plus large que celui de religion dont il ne dépend d'aucune façon, mais est traditionnellement associé. La spiritualité comprend l'ensemble des conceptions, questions et réflexions sur le sens et la nature de l'être humain et du divin. Il s'agit par ailleurs de la relation entre les êtres humains, leur âme (ou conscience), le monde et le divin.

Au chapitre de la spiritualité, les religions, bien qu'elles ne soient pas la seule manière – ni forcément la meilleure - de vivre et de développer une forme de spiritualité, correspondent aux déclinaisons institutionnelles les plus communes et les plus pratiques encore aujourd'hui pour leur développement spirituel chez la plupart des êtres humains. En outre, les religions naissent habituellement de la volonté d'institutionnaliser, d'encadrer et de perpétuer de façon ordonnée, l'œuvre d'humains ayant grandement intérioriser les différentes sphères de leur spiritualité et ayant trouvé et accompli de façon éloquente le divin résidant en leur être. Néanmoins, puisqu'elles sont le fait d'êtres humains parfois motivés par des intérêts autres que le seul amour de leur prochain, plusieurs dérapages sont inévitablement observés d'une religion à l'autre et à ce chapitre, la neutralité religieuse en tant que telle d'un État est souhaitable, dans l'intention d'éviter que celui-ci soit soumis ou exposé à d'éventuelles contraintes visant à inférer sur sa gestion dans le but d'assouvir des intérêts ne servant pas le bien public. Toutefois, le même raisonnement s'applique aux intérêts personnels des personnes engagées dans le service public, d'autant plus dans le contexte politique actuel du Québec ; ainsi qu'à d'autres manifestations culturelles, dont l'imposition d'une langue, lorsque l'on sait que la langue est le principal vecteur de la pensée de l'être humain. Bien parler une langue, c'est penser en cette langue et c'est savoir bien organiser sa pensée en cette langue. Si un gouvernement décide de légiférer sur la base d'un dogme linguistique, il s'en prend directement et explicitement à la liberté de pensée de ses citoyens, de la même façon qu'un état légiférant sur la base d'un dogme religieux.

Finalement, selon les études que je poursuis en ce moment et qui devraient paraître ce printemps, la nature fondamentale de l'être humain le porterait vers l'évolution spirituelle, soit la recherche et l'avènement graduel et progressif d'une âme humaine vers la

part de divin qui lui serait intrinsèque. Cette nature serait par ailleurs altérée par un ascendant également naturel, mais négatif et portant vers le refus d'évoluer. En d'autres mots, ce serait l'illustration du combat manichéen entre le bien et le mal, au sein même de l'être humain, celui-ci se devant d'intérioriser et d'évoluer vers une nature parfaite et divine, « le bien », mais étant également inconsciemment tiraillé par la voie de la facilité ou l'ascendant de la « non-évolution », le « mal ». Cette évolution se produirait de diverses manières, dont la plupart indépendantes à la pratique religieuse et encore une fois, selon les études que je poursuis, serait liée à la structure même de l'univers, au cours de la vie et à la structure des relations humaines.

Dans la mesure où les théories que j'avance dans cet essai à paraître (fruit de recherches et d'un raisonnement rigoureux) sont avérées, mais aussi, dans la mesure où il est d'ores et déjà prouvé que la spiritualité est inhérente et essentielle à la santé de l'être humain, il apparaît souhaitable, voire nécessaire, que les États et gouvernements favorisent le développement et la santé spirituelle de leurs citoyens ; une spiritualité qui encore aujourd'hui, passe plus souvent qu'autrement par les institutions religieuses. L'État ne doit donc pas se servir de la neutralité religieuse pour limiter ou réprimer la liberté et la vitalité religieuse sur son territoire et il doit par ailleurs favoriser la vie spirituelle chez ses citoyens et ce, dans l'optique du bien commun.

## V. LES MODÈLES AILLEURS DANS LE MONDE

Malgré son grand avancement au chapitre du niveau de vie et des droits humains, le Québec n'a pas inventé le mot « démocratie » et ne s'est jamais révélé, jusqu'ici, un chef de file mondial en matière d'affirmation de valeurs sociales.

De plus, il s'avère que les trois valeurs affirmées « communes » par le gouvernement du Québec dans son projet de loi 60 pour défendre l'identité québécoise ; soit, la primauté de la langue française, l'égalité entre les hommes et les femmes et la neutralité religieuse de l'état ne lui sont pas exclusives. Le gouvernement du Québec aurait donc tout intérêt à s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans le monde, d'autant plus considérant sa gestion des dossiers identitaires au cours des dernières décennies et qui ont fait l'objet de critiques et/ou de poursuites, auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de ses instances, notamment au chapitre des droits linguistiques et des droits des Autochtones.

Langue de partage des 57 pays et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la francophonie, parlée dans tous les pays et officielle sur tous les continents, incluant l'Antarctique, la langue française apparaît comme la deuxième langue internationale en importance après l'anglais, langue internationale de la diplomatie, langue officielle et de travail de la plupart des organisations internationales (auxquelles le Québec n'est d'ailleurs pas membre, étant donné son statut de province d'un autre État), couramment parlée par plus de 220 millions de personnes dans le monde et maîtrisée à degré divers par environ 700 millions de personnes. Seulement en Amérique du Nord, le français est parlé couramment par plus d'une trentaine de millions d'habitants, dont moins de huit millions dans notre province. La belle province n'est pas le seul endroit dans le monde où sa situation linguistique est fragile, loin s'en faut, puisqu'il y aurait environ 7 000 langues et dialectes dans le monde, pour la plupart en cours d'extinction et que la plupart des régions terrestres sont dominées par l'hégémonie linguistique d'une poignée de langues : anglais, français, allemand, russe, italien, espagnol, portugais, arabe, hindi, mandarin...

Pour ce qui est de l'égalité entre les hommes et les femmes, bien que le Québec puisse aujourd'hui être considéré comme un champion de l'égalité des sexes, celle-ci est également le fait de l'ensemble des pays développés. De plus, le Québec n'ayant accordé le droit de vote aux femmes qu'en 1940, soit bien après la plupart des pays européens et une vaste proportion des pays asiatiques et latino-américains (dont plusieurs pays musulmans d'Asie et l'Albanie), il n'apparaît définitivement pas comme le mono-défenseur des droits de la femme.

Enfin, la plupart des pays du monde ont légiféré en matière de laïcité ou de statut confessionnel. Étant donné la richesse de la diversité de ces différents modèles de laïcité ou de statut confessionnel adaptés aux réalités de ces États, le gouvernement du Québec tirerait profit à s'inspirer de l'ensemble de ces modèles plutôt que de s'entêter et de se limiter au modèle français, un lamentable échec sur le plan identitaire. Voici donc un survol des principaux modèles en cours dans le monde...

## **1. Le Canada**

État de droit, le Canada ne reconnaît aucune religion d'État, le préambule de sa constitution s'introduit néanmoins en reconnaissant la suprématie de Dieu dans un esprit œcuménique. La liberté absolue en matière de pratique religieuse y est constitutionnellement enchâssée à travers la charte des droits et libertés et les nouveaux arrivants y sont libres d'arborer les symboles religieux de leur choix. En raison de certaines de ses particularités historiques, notamment la présence de deux peuples fondateurs aux religions différentes, le Canada et ses provinces ont reconnu ou reconnaissent encore aujourd'hui des privilèges particuliers aux clergés catholique et protestants. L'État prévoit des aumôneries multiconfessionnelles dans plusieurs de ses services, essentiellement militaires. La plupart des fêtes religieuses chrétiennes les plus importantes sont également fériés et chômées, le dimanche demeure férié dans plusieurs régions canadiennes, notamment la Saskatchewan. Enfin, le chef d'État du Canada [également Chef de l'Église anglicane en sa qualité de souverain britannique] porte également le titre de « défenseur de la foi » et des droits particuliers ont été accordés aux catholiques, à l'origine, afin de



protéger les droits linguistiques francophones et les communautés acadiennes et canadiennes-françaises [selon le principe « La foi gardienne de la langue et la langue gardienne de la foi »], par exemple, l'obligation de commissions scolaires confessionnelles catholiques dans toutes les provinces, obligation à laquelle se sont soustraites plusieurs provinces dont le Québec (en 1998) qui était à l'origine de cette requête constitutionnelle.

En sa qualité de membre de la fédération canadienne, le Québec s'institue sous la juridiction de la constitution fédérale du Canada et par conséquent, il y a de fortes probabilités que son projet de loi actuel soit débouté par la cour suprême du Canada, chargée de la mise en œuvre et du respect de la constitution canadienne, puisque celui-ci pourrait entrer en non-conformité avec le texte constitutionnel, en particulier la charte des droits et libertés.

## **2. La France**

La France peut être considérée comme un précurseur en matière d'affirmation de la laïcité de l'État. Son modèle est l'un des principaux modèles d'inspiration pour d'autres pays et il semble que le gouvernement du Québec ait choisi de s'inspirer du modèle de laïcité républicaine de la France.

C'est en 1905 que le gouvernement français, alors anticlérical a promulgué la *loi sur la séparation des Églises et de l'État* proscrivant tout lien de nature religieuse avec l'État. Celle-ci visait à protéger l'État de l'influence du clergé catholique alors très puissant. Avec du recul, l'on peut dire que cette loi aura permis une conservation et une préservation enviable du patrimoine religieux matériel français, puisque celui-ci fut nationalisé, mais laissé aux soins du clergé, l'État assurant néanmoins les frais d'entretien. Au niveau identitaire, les effets de cette loi ne seront pas immédiats puisque la pratique religieuse est demeurée à la fois assez stable et élevée au cours des décennies suivante, l'aménagement des horaires scolaires et de travail en France favorisant par ailleurs des périodes d'enseignement religieux assurées par les paroisses les mercredis après-midi ; de même que la pratique religieuse les dimanches – fériés – et lors des grandes fêtes religieuses

chrétiennes où les Français bénéficient encore aujourd'hui de vacances scolaires de deux semaines (Toussaint, Noël, Pâques) ou de journées fériées (Ascension et Pentecôte).

Néanmoins, la chute de la pratique religieuse des dernières décennies (moins de 5 % des Français sont pratiquants et le taux d'identification au catholicisme est estimé en 50 et 65 %, malgré que tout sondage ou recensement faisant état de la religion soit interdit) et l'essor d'un certain intégrisme « laïc » allant jusqu'à proscrire ne serait-ce que des publicités dans l'espace public (et médias privés) pour les campagnes de financement d'organismes religieux ou souhaiter le retrait des croix d'orientation dans les montagnes, de même que toute mention ou symbole associé de près ou de loin à quelque religion a entraîné une grave crise identitaire, directement liée au modèle de laïcité de la France. La France d'aujourd'hui, de par son modèle de laïcité et sa négation du phénomène religieux a perdu grand nombre de ses repères culturels, ce qui entraîne une crise et des tensions sociales (parfois violentes) soutenues depuis ces dernières années, en particulier chez les jeunes, de même que sur les questions touchant à l'immigration et aux communautés culturelles ; mais aussi une augmentation des clivages politiques (entre la « droite », voire « l'extrême-droite » et la « gauche », voire « l'extrême-gauche ». L'on observe en France de nombreux problèmes sociaux et une perte de valeurs marquée; de même que certaines tendances morales très douteuses, en particulier chez les jeunes, qui en résultent.

Le « Religieux » étant l'un des deux piliers culturels de base, avec le « Linguistique », l'on peut légitimement penser que c'est cette négation et ce combat contre le phénomène et le patrimoine religieux qui entraînent ces conflits et cette crise identitaire.

### **3. Les États-Unis**

Les États-Unis sont, à ma connaissance, le premier pays à avoir enchâssé la laïcité dans sa constitution dès 1787. Les États-Unis s'étant construit sur la diversité religieuse, dans le contexte des guerres de religions européennes (au gré et au rythme des bannissements des puritains (Nouvelle-Angleterre), des catholiques (Maryland - « pays de Marie »), de diverses communautés protestantes d'Angleterre, puis des Huguenots de la

France et des protestants du sud de l'Allemagne, de nouvelles colonies, souvent privées, étaient fondées), il est normal que les fondateurs du pays aient souhaiter respecter et préserver cette diversité. La neutralité religieuse des Etats-Unis ne vise donc pas à protéger l'État des Églises (ou des communautés religieuses), mais bien à protéger les Églises (ou les communautés religieuses) de l'État. Il ne faut donc pas s'étonner d'une certaine proximité entre la sphère publique et les valeurs religieuses ; surtout depuis le président Truman qui dans le contexte de la Guerre froide, souhaitait énoncer et mettre en relief la différence entre les Etats-Unis (chrétiens) et l'URSS (athéisme d'État). Les intentions ici visées fondent un monde de différences entre les laïcités française et étasunienne.

#### **4. La Russie et la Pologne**

Les régimes dits « communistes » ayant sévi dans ces pays pendant de nombreuses décennies auront opté pour un athéisme d'État officiel, c'est-à-dire une reconnaissance officielle de la non-existence de Dieu et d'une spiritualité propre à l'être humain. Ces politiques auront eu pour effet la persécution des religions par l'État et la diffusion de l'athéisme par le gouvernement; combat qui s'est manifesté, notamment en Russie, par le meurtre de nombreux membres du clergé orthodoxe notamment (plus de 85 000 prêtres), l'arrestation d'autres membres du clergé, la fermeture de la plupart des institutions religieuses, l'interdiction de toute publication religieuse et la destruction de nombreuses églises dont le nombre passa de 29 584 à 500.

La chute des régimes communistes en Europe de l'Est et en URSS provoqua une résurgence de la religion partout en Europe orientale et dans les anciennes républiques soviétiques, preuve de la nature du phénomène spirituel chez l'homme. Aujourd'hui, bien que les constitutions russes et polonaises, par exemple, affirment la neutralité religieuse des États, ces deux pays reconnaissent officiellement et tacitement l'identité culturelle religieuse de leurs pays et l'apport de la religion dans le phénomène culturel.

En Russie, le président est intervenu pour faciliter la réconciliation entre les Églises orthodoxes russes dont la révolution bolchevik avait provoqué la séparation. De plus, l'État

encourage la reconstruction d'églises dans le pays où l'offre ne répond pas à la demande (200 églises en construction à Moscou, usines d'églises préfabriquées à l'extérieur, etc.).

En Pologne, le président est déjà intervenu pour empêcher l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne, affirmant l'identité chrétienne comme base de la culture et de la civilisation européenne, ce qui fut par la suite officieusement reconnu.

## **5. La Chine**

À l'instar de l'ancienne URSS, la Chine défend une politique d'athéisme d'État, à l'image de celle prônée notamment par le groupe d'activistes féministes FEMEM, salué par l'ancien premier ministre du Québec Jacques Parizeau.

Comme en ancienne URSS, l'athéisme d'État, en Chine se traduit par une reconnaissance officielle de la non-existence de Dieu et d'une spiritualité propre à l'être humain. En principe, la liberté religieuse est garantie par la constitution chinoise, mais cette liberté ne s'applique qu'aux organisations religieuses accréditées par le Parti communiste chinois et libres de toute affiliation étrangère. Ces politiques auront eu pour effet la persécution des nombreuses religions chinoises par l'État, l'anéantissement de 5000 ans de culture chinoise et la diffusion de l'athéisme par le gouvernement. Depuis l'avènement de la Chine communiste, de nombreux croyants et membres des clergés ont été déportés ou assassinés et des milliers de temples et de lieux de culte ont été démolis. Dans la seule région autonome du Tibet, entre 200 000 et plus d'un million de croyants bouddhistes auraient été tués et jusqu'à 6000 temples bouddhistes pillés et détruits.

Enfin, au niveau des valeurs, la Chine se démarque depuis plusieurs décennies par une notion controversée des droits humains, par des politiques de rééducation ou de suppression des citoyens dissidents à l'idéologie gouvernementale et par une détérioration soutenue des milieux naturels et de la qualité de l'environnement en Chine.

## 6. Monaco

Seuls 21,5 % des habitants de Monaco sont Monégasques à proprement parler. Les 78,5 % de la population restants sont issus de 144 nationalités différentes, d'autant de langues et confessions, pour une population de moins de 40 000 habitants sur un territoire d'environ deux kilomètres carrés.

En matière d'identité, le gouvernement reconnaît le français comme seule langue officielle, mais l'enseignement du monégasque demeure obligatoire dans les écoles. Enfin, le catholicisme romain est reconnu en tant que religion officielle. Ces politiques ne découragent pas les nouveaux arrivants et malgré sa grande diversité multiculturelle, Monaco jouit d'une étonnante stabilité sociale.

## 7. L'Italie

Berceau du catholicisme romain, huitième puissance économique mondiale et pays d'accueil d'un grand nombre d'immigrants provenant notamment du Maghreb, l'Italie ne reconnaît plus aucune religion officielle depuis la signature du concordat négocié avec le Saint-Siège, en 1984. Néanmoins, l'État reconnaît officiellement que « *les principes du catholicisme font partie du patrimoine historique du peuple italien* » et maintient l'enseignement religieux et les traditions religieuses (de même que l'ensemble des traditions locales) dans l'enseignement et la sphère publique. Par ailleurs, malgré la neutralité religieuse de l'État, le crucifix est maintenu dans la plupart des lieux publics, notamment dans les écoles.

Entre 2009 et 2011, la présence du crucifix dans les institutions et les lieux publics a fait l'objet d'un vibrant et déchirant débat en Italie et dans l'ensemble de l'Europe ; la majorité des Italiens, de même que le gouvernement le considérant symbole d'identité nationale et des valeurs italiennes. Le maire de Venise, Massimo Cacciari, un philosophe athée, s'instituera lui-même grand défenseur du crucifix, affirmant celui-ci symbole de l'identité, de l'histoire et des valeurs italiennes. La cour européenne des droits de l'homme a

finalement rendu un jugement statuant que la présence du crucifix dans les lieux publics, les écoles en particulier, n'était pas contraire au droit et l'a déclaré « symbole passif et inoffensif. » Les crucifix demeurent donc en place dans les lieux publics italiens. Notons que le profil religieux et historique de l'Italie correspond à celui le rapproché et offrant le plus de similitudes avec le Québec ; bien plus que la France, qui étonnement, d'un point de vue religieux, est l'un des pays qui en présente le moins en Europe.

## **8. L'Allemagne et l'Autriche**

L'Autriche ne reconnaît aucune religion officielle, mais reconnaît l'Église catholique « *préférée de l'État* » et prélève un impôt spécial destiné aux diocèses, pour la préservation du patrimoine religieux et la continuité des activités diocésaines. En outre, le crucifix est présent dans pratiquement toutes les salles de classe, les hôpitaux et d'autres institutions publiques.

L'Allemagne défend quant à elle le principe de neutralité religieuse de l'État et de séparation avec les Églises. Les cours d'enseignement religieux sont obligatoires pour les élèves de moins de 14 ans, où à partir de cet âge, ils peuvent suivre un cours d'éthique et de philosophie ; les gouvernements de plusieurs länder offrent désormais un enseignement religieux musulmans optionnel pour les élèves de cette confession. De plus, un impôt est prélevé par les communautés religieuses « respectueuses de la constitution » et reconnues comme telles par le gouvernement fédéral qui coopère d'ailleurs avec celles-ci dans plusieurs champs de compétence. Enfin, un crucifix est installé dans toutes les salles de cours bavaroises, celui-ci est retiré si un parent en fait la demande formelle écrite.

## **9. La Belgique**

La Belgique ne reconnaît aucune religion officielle depuis son indépendance en 1830. Néanmoins, les religions reconnues par l'État (catholicisme romain, protestantisme, anglicanisme, judaïsme, orthodoxie (chrétienne), islam et « laïcité organisée ») sont financées par celui-ci.

De plus, la couronne belge est ouvertement de confession catholique.

## **10. La Suisse**

Outre le préambule de la constitution s'introduisant « *Au nom de Dieu tout puissant* », l'État fédéral ne reconnaît aucune religion officielle, bien que l'enseignement religieux soit dispensé dans les écoles, sauf avis contraire des parents.

Les cantons reconnaissent quant à eux des religions officielles qui sont habituellement le catholicisme romain ou le protestantisme.

## **11. Le Liban**

La stabilité politique au Liban repose sur un fragile équilibre des forces et du nombre entre les communautés chrétiennes et musulmanes. Ainsi, de façon à assurer la cohésion, le régime politique est une démocratie parlementaire confessionnelle ; reconnaissant à la fois les religions – au sens large – chrétienne et musulmane, ainsi que certains privilèges à celles-ci. De plus, certains postes stratégiques sont réservés à des citoyens issus d'une confession donnée, les postes de président (chrétien) et de premier ministre (musulman), notamment.

## **12. Israël**

En tant que foyer national juif situé sur un territoire considéré « trois fois saints », le cas d'Israël est un peu particulier. Le régime politique reconnaît néanmoins l'égalité de tous les citoyens, sans considération de race ou de religion. En revanche, l'État a mis en place une politique d'immigration sélective juive (« israélite »), au sens ethnique du terme, mais qui se confond également au sens religieux. De plus, l'État finance certains organismes confessionnels juifs, ce qui ne l'empêche pas Israël d'être l'un des pays les plus progressistes de la planète.

### **13. L'Inde**

Abritant une importante mosaïque religieuse, l'Inde est un pays constitutionnellement et officiellement laïque où tous les citoyens sont égaux sans égard à la race, la langue, la religion ou la caste. En revanche, son modèle de laïcité est profondément différent du modèle français ou du modèle américain. En effet, l'Inde reconnaît officiellement le droit (civil) basé sur la religion pour les différentes communautés religieuses, dont les principales sont l'hindouisme, l'islam et la chrétienté.

Par ailleurs, des centaines, voire des milliers de langues indigènes sont parlées en Inde, l'hindi est cependant la langue de d'usage au niveau national et interculturel.



## VI. CONSTATS

### A. Langue française au Québec

Force est de constater que la stratégie défensive et restrictive du Québec en matière linguistique n'aura pas répondu, au moins totalement, aux objectifs initialement poursuivis et peut être à ce titre, considérée comme un échec.

En effet, l'on constate qu'après plusieurs décennies de lois, de mesures colossales et de restriction de l'anglais, l'anglicisation de l'ensemble du Québec et en particulier de Montréal va bon train. Même dans les régions et les milieux sociaux où il y a peu d'anglophones ou où les gens sont peu en contact avec la langue anglaise, l'on constate que la qualité du français diminue et laisse à désirer, la structure de la langue tend de plus en plus s'imprégner de la structure et de la grammaire anglaises; de plus en plus, les Québécois et en particulier, les jeunes québécois s'expriment en anglais sur des mots français. L'attrait de la culture étasunienne, mais aussi latino-américaine devient plus forte que l'attrait pour les traditions et la culture canadienne-française du Québec; quand la consommation de produits culturels ou d'information (Internet, films, musique, jeux, livres, médias, etc.) n'est pas littéralement en langue originale anglaise (ou espagnol), il s'agit des mêmes produits de consommation étrangers, sur des mots français. Cela sans compter qu'au Québec, le français tend de plus en plus à être considéré comme une langue régionale.

En outre, bien qu'il s'agisse d'une observation non-scientifique, anecdotique et personnelle, en tant que jeune de 20 ans, je suis bien placé pour remarquer que d'une part, l'anglais en tant que langue d'usage se répand à un rythme fulgurant dans les communications des jeunes et ce, sans égard aux opinions et tendances politico-sociales. Habitant à Québec et issu d'un milieu scolarisé, grand nombre de mes amis m'abordent fréquemment en anglais, que ce soit dans le cadre de rapports humains ou virtuels. D'autre part, dans mon essai « *Quelle Amérique française* » publié en 2012, je dressais et analysais avec précision la situation du français en Amérique du Nord, au Canada, au Québec et à Montréal et dans les différentes régions québécoises. Au terme d'un raisonnement factuel

usant d'une logique implacable, j'ai été en mesure de prédire – et maintiens encore aujourd'hui – qu'aux alentours de 2030, l'anglais devrait être devenu la langue normale et vernaculaire dans l'ensemble de la province de Québec et en particulier, dans la grande région de Montréal, ce qui ne constitue pas une situation amoral ou apocalyptique en soi et qui par ailleurs, ne signifie pas pour autant la disparition du français de l'ensemble de la province comme langue seconde, communautaire ou régionale, selon cette même prédiction.

De plus, je ne pense pas que l'état du français au Québec soit uniquement ou directement imputable à sa situation dans un continent dominé par l'anglais, mais plutôt à la stratégie et à la nature de types restrictives et défensives du gouvernement québécois, en matière de langue française. En effet, qui aurait envie de parler une langue dont il comprend mal l'utilité et ignore la richesse, mais qu'on lui affirme supérieure et salutaire, lui proscrivant l'accès à d'autres horizons linguistiques dont il constate pourtant l'utilité et la non nocivité ?

Aussi, citons l'exemple des minorités syro-libanaises du Proche et du Moyen-Orient et de façon plus particulière, en Égypte. Depuis fort longtemps, celles-ci ont pour langue maternelle et commune, le français, dans une région du monde dominée par la langue arabe qui bien plus qu'une simple langue de pensée et de communication, est également la langue liturgique de l'Islam, à l'instar du latin chez les catholiques, le grec chez les orthodoxes, l'hébreu chez les juifs, le sanskrit chez les hindous, etc. Malgré leur situation de minorités, parfois opprimées en raison de leur foi chrétienne, celles-ci ont préservé leur langue, leur religion et accéder à un niveau de vie enviable, largement supérieur à celui du reste de la population égyptienne. En outre, je peux témoigner de la qualité du français parlée au sein de ces communautés, bien supérieure à la nôtre et ce, malgré que les membres de cette communauté, en plus du français, parlent souvent arabe et anglais également, apprenant ces langues dès un très jeune âge. Malgré sa faiblesse numérique, la minorité syro-libanaise a même su intégrer et parfois assimiler les autres minorités et communautés d'origine européennes et présentes en Égypte, dont les Italiens et les Grecs. Au Québec, les francophones forment la majorité de la population, bénéficient de gouvernements dont les

politiques privilégient l'emploi et la promotion du français et le français y est mal parlé et en constant recul, peu importe les manipulations statistiques auxquelles l'on voudra se livrer.

S'il veut maintenir la primauté du français au Québec et préserver son identité, le gouvernement du Québec doit donc changer sa stratégie et son attitude générale en cessant d'abord de démoniser l'anglais en tant que langue de perdition et composer avec l'attrait irrémédiable que représente l'apprentissage de cette langue, principale langue internationale, pour nombre de Québécois. Il doit comprendre que l'apprentissage de langues étrangères permet l'élargissement de la pensée. Mais surtout, plutôt que de niveler vers le bas en limitant le droit d'autrui à parler la langue (vecteur de la pensée) de leur choix – quelle qu'elle soit – le gouvernement du Québec doit valoriser la langue française, notamment en démontrant son utilité internationale, son unicité au niveau des systèmes de pensée et de la richesse de sa grammaire et de son univers linguistique ; de même que l'enseigner convenablement, en mettant l'accent, par exemple, sur l'étymologie de la langue qui permet de saisir et de comprendre la logique et la structure de la langue française.

## **B. Égalité entre les sexes (placer argument sur le voile)**

L'on peut se féliciter des progrès accomplis ces dernières décennies en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Si, pendant longtemps, notre société n'a pas su permettre à nos femmes de se développer et de s'épanouir pleinement, notamment en considérant la femme comme un « sexe faible » dépendant ou limité par rapport à l'homme – tant en droits qu'en possibilités – l'on peut aujourd'hui se féliciter de l'atteinte, dans les faits de cette égalité entre les sexes. Il n'effleurerait jamais l'esprit d'un jeune homme de ma génération que les femmes puissent être inférieures aux hommes.

En effet, au niveau législatif, l'on peut désormais considérer les femmes parfaitement égales aux hommes en ce qui a trait aux droits et responsabilités. De plus, au niveau sociologique, les Québécoises et les Québécois se considèrent désormais égaux les uns aux autres et ce, malgré que certains préjugés intempestifs et archaïques demeurent chez

certains hommes, habituellement âgés, « machos » ou misogynes, mais aussi, chez certaines femmes qui considèrent les hommes leur étant inférieurs aux niveaux qualitatif ou cognitif (« les hommes sont lents », « les hommes sont incapables », etc.).

Par ailleurs, il convient de remarquer que malgré des habiletés cognitives équivalentes selon toutes les études poursuivies en psychologie cognitive ; les filles réussissent généralement mieux à l'école et représentent désormais plus de 57 % des cohortes universitaires. Dans cette optique, il est donc raisonnable de penser que d'ici quelques années les conseils d'administration, de même que les milieux politiques où la mauvaise représentation féminine est souventes fois décriée devraient connaître un rééquilibrage. Puisque les moyennes d'âge et d'expérience sont souvent relativement élevées dans ces domaines, il n'est pas surprenant que les femmes y soient moins bien représentées, puisque les femmes des mêmes moyennes d'âge que membres des conseils d'administration, par exemple, sont en moyenne moins scolarisées que les hommes.

De plus, il est important que le gouvernement du Québec concerte ses efforts davantage à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, plutôt qu'à une parfaite parité de ces derniers dans tous les domaines, puisqu'une conséquence de la division traditionnelle des tâches par nos ancêtres aura eu des conséquences significatives dans l'évolution cognitive des cerveaux féminin et masculin et dans l'évolution morphologique des corps humains, selon le sexe. Ainsi, bien qu'il ne s'agisse pas de fatalités systématiques, les tests mesurant le quotient intellectuel et les recherches en psychologie cognitive ont permis de mettre à jour une tendance à une plus grande habileté cognitive dans les tâches de nature verbale chez les femmes et une plus grande habileté cognitive dans les tâches de nature visuo-spatiale chez l'homme ; tendance qui au risque de me répéter, résulte strictement de la division des tâches chez nos ancêtres. De plus, encore une fois, en raison de facteurs naturels et fonctionnalistes, les hommes peuvent en moyenne compter sur une plus forte ossature et une morphologie plus musclée que les femmes, qui quant à elles, ont un corps qui les prédisposent à l'enfantement, notamment.

Par conséquent, il est normal que l'on retrouve davantage d'hommes dans certains domaines spécifiques, tels que le génie, les mathématiques, la géomatique, certaines disciplines scientifiques faisant appel au raisonnement visuo-spatial ; ou encore dans les corps de métier plus « physiques » (militaires, pompiers, policiers, etc.). En revanche, il est également compréhensible que l'on retrouve davantage de femmes dans certaines professions faisant appel au raisonnement verbal ou à la « fibre maternelle » conditionnée par nos sociétés (enseignement, éducation et petite enfance, soins infirmiers, etc.).

D'aucune façon je n'estime souhaitable d'insister ou de se baser sur ces tendances qui ne sont en aucun cas absolues et je crois que le gouvernement se doit d'offrir l'égalité des chances à chacun et dans tous les domaines. Néanmoins, les politiques publiques ne doivent pas inférer en dénaturant certains corps professionnels au nom de la parité des sexes. Je pense ici notamment aux tests physiques dans la sélection des policiers et surtout, des futurs pompiers ; puisqu'en principe, tous les policiers ou les pompiers auront le même travail à accomplir et les mêmes contraintes physiques à surmonter, peu importe le sexe. Autrement, il s'agirait d'un nivellement vers le bas injuste et contreproductif.

Finalement, j'estime insultant que l'égalité des sexes ne soit affirmée qu'en tant que simple valeur, puisqu'une telle dénomination sous-tend un caractère subjectif et discutable. Pour les Québécois de ma génération, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une valeur discutable, mais un fondement social allant de soi. En outre, pour avoir étudié les textes sacrés juifs, chrétiens, musulmans, hindous, bouddhistes, de nombres d'autres traditions orientales et plusieurs traditions spirituelles amérindiennes ; de même qu'avoir expérimenté et intériorisé plusieurs pratiques spirituelles, je suis en mesure d'affirmer que l'essence de toute forme de spiritualité abonde également et uniformément vers une égalité absolue entre les femmes et les hommes. Si certains textes peuvent parfois porter à confusion ou à penser le contraire, dans certaines religions, il s'agit de textes essentiellement écrits dans un contexte davantage historique, politique ou religieux, plutôt que d'essence spirituelle. Pour finir, en ce qui a trait au christianisme basé sur les enseignements de Jésus transmis à travers le Nouveau testament et principale tradition religieuse du Québec et de l'Occident, absolument aucun texte n'a besoin d'être mis en

contexte ou relativiser par rapport à une compréhension de l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'instar de toute autre liberté démocratique, soit dit en passant.

### **C. Identité catholique et autochtone**

Comme je l'ai démontré dans la section « Identité et culture québécoises » du présent mémoire, l'identité québécoise repose sur deux piliers, un pilier religieux et un pilier linguistique auxquels une histoire particulière dans un lieu géographique donné sont venus teinter et définir la forme. L'identité du Québec est certes francophone et même « franglophone », mais elle est également catholique et ce, au-delà de l'appartenance religieuse ou irrégieuse des citoyens du Québec. D'ailleurs, cette identité est consciente et assumée par les Québécois. Cette identité est par ailleurs remarquable en ce qui concerne la particularité canadienne et le biculturalisme fondateur canadien, puisque l'on retrouve d'une part une identité anglo-saxonne protestante et d'autre part, une identité franco-amérindienne catholique. Enfin, cette identité est également reconnue de façon consciente et partiellement assumée par une majorité québécoise, qui bien que non-pratiquante, voire parfois non-croyante, continue d'affirmer sciemment son adhésion et son affiliation, ne serait-ce que symboliquement, à l'Église catholique. D'ailleurs, il y a même lieu de se questionner à savoir si le catholicisme ne serait pas un marqueur identitaire plus fort au Québec que la langue, puisque celui-ci s'est avéré plus vivace au sein de communautés culturelles canadiennes-françaises des États-Unis ou du Canada partiellement ou totalement assimilées et que lors du dernier recensement obligatoire de la population de Statistique Canada, en 2001, 83,4 % de la population du Québec a affirmé son adhésion au catholicisme (environ 90,1 % pour l'ensemble du christianisme), alors que seulement 79,6 % de la population était de langue maternelle française et que 82,7 % parlait le français à la maison. Force est donc de constater qu'il y a au Québec plus de catholiques que de francophones, si l'on se base sur le dernier recensement obligatoire de la population. *L'Enquête nationale auprès des ménages* (non-obligatoire) de 2011 recense pour sa part 78,1 % de francophones de langue maternelle au Québec, alors que le christianisme suscite encore l'adhésion de 82,2 % de la population.

L'identité québécoise, puisque canadienne-française, est également autochtone. Le modèle de relation avec les autochtones préconisé par les Français lors de leur arrivée en Amérique fut radicalement et foncièrement différent aux modèles portugais, espagnol ou britannique. Ainsi, en raison du faible nombre de Français, l'on choisit de faire alliance avec les Autochtones pour la conquête du territoire. Outre le point de vue militaire et économique, cette alliance se concrétisa socialement par un important métissage culturel, puis génétique, avec l'union formelle ou informelle de Français (Acadiens et Canadiens) avec les peuples amérindiens. Au-delà des contentieux actuels, l'apport culturel inconscient des premiers peuples à la culture canadienne-française et l'apport culturel inconscient des Canadiens-français aux cultures amérindiennes est substantiel. Bien qu'il comprenne un échange de traditions, d'habitudes et de pratiques, ces apports mutuels se manifestent bien plus par des concepts, un univers et une certaine philosophie immatériels.

Finalement l'identité canadienne-française du Québec est également enrichie par l'arrivée d'immigrants d'autres origines depuis plus de cent-cinquante ans ; les Irlandais, Britanniques, Italiens, Grecs et bien d'autres encore. Les Acadiens ont également contribué à forger cette identité, par leur immigration dans de nombreuses régions depuis le Grand dérangement. Aussi, l'identité de certaines municipalités régionales de comté de l'est du Québec est-elle davantage acadienne que canadienne-française ; celle du Pontiac, canadienne-anglaise ; celle de Montréal, multiculturelle et celle du Nord-du-Québec, amérindienne et inuite.

#### **D. Culture québécoise**

Si la culture québécoise s'est admirablement renouvelée depuis la Révolution tranquille et jouit d'un rayonnement enviable au Canada et dans le monde, cette situation, certes remarquable, cache également une réalité toute autre.

Comme l'exprimait si bien l'écrivain français Jacques de Lacretelle, « *La ville a une figure, la campagne a une âme.* » Or, depuis la Révolution tranquille, l'on assiste à un nouveau culturel au Québec dont les résultats sont certes, très riches, mais qui

s'accompagnent également d'un courant de Montréalisation et d'urbanisation » vers les grands centres que sont Montréal, Québec et les métropoles régionales.

Dans les faits, depuis la Révolution tranquille, le mouvement de renouveau culturel, le mouvement de renouveau identitaire replié sur un nationalisme québécois plutôt que canadien-français et la sécularisation progressive de la province ; l'on observe une grande rétention au niveau de la culture populaire, du terroir, du folklore et des traditions canadiennes-françaises et québécoises. Il y a quarante ans à peine, le Canada français, dont le Québec, était caractérisé par une culture rurale et traditionnelle particulièrement florissante, garnie et unique de par le monde. Cette culture était en quelque sorte le fruit de l'évolution naturelle de la France de l'Ancien régime conjuguée à une rencontre avec les civilisations amérindiennes d'Amérique du Nord et à une histoire propre à notre peuple. Aujourd'hui, à l'exception de certains festivals locaux ponctuels, force est de constater que le Québec s'appauvrit culturellement. La discrimination de notre identité religieuse par des personnalités bien-pensantes, un rejet et une rupture irréconciliable d'une partie des élites québécoises et d'une vaste frange de la population « politiquement correctes » avec l'identité traditionnelle du Québec, en sont à l'origine. À l'occasion de la publication de mon essai « *Quelle Amérique française ?* », j'ai moi-même eu l'occasion de tenter de définir ce terroir et cette culture traditionnelle, puis de recenser de façon non-exhaustive un grand nombre de ces traditions matérielles et immatérielles, parfois nationales et parfois locales. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre est désormais disparu et que la plupart des autres soient en processus d'extinction.

Ce n'est pas tout, puisqu'en plus de la disparition de la culture populaire et traditionnelle du Québec, l'on assiste consécutivement et parallèlement, à la disparition encore plus importante du patrimoine immatériel et de l'ensemble du système culturel et de valeurs traditionnel et populaire du Québec ; de son identité tangible. Outre les raisons évoquées plus tôt, c'est le manque flagrant de fierté nationale des Québécois qui sous-tend ce problème. Ce manque de fierté est quant à lui imputable à une crise identitaire elle-même due au débat constitutionnel: le Québec ne sait même pas réellement – ou du moins, n'assume pas - s'il appartient au Canada ou à un État indépendant ; mais plus encore, à une



dénaturation artificielle de son identité canadienne-française – au sens large [voir la section « *Définition du problème et des intentions* »] et de culture chrétienne.

N'est-ce pas étrange qu'après des décennies de lois, d'investissements massifs dans la culture et dans la promotion d'une identité québécoise inventée vers la fin des années 1960, exclusive des communautés culturelles, même historiques, autres que la majorité canadienne-française (et seulement celle vivant au Québec), la fierté nationale québécoise ne se supporte aucune comparaison à la fierté nationale étasunienne, ou encore, au sein même du Canada, aux Acadiens, aux Autochtones, aux minorités canadiennes-françaises hors-Québec ou même, aux Canadiens-anglais.

Je suis très fier du rayonnement du renouveau culturel québécois et de la vitalité artistique des villes québécoises, mais force est de constater que celles-ci ne survivent et ne s'appuient que sur de relativement généreux régimes de subventions [remarquez que je suis entièrement favorable à ceux-ci, de même qu'à de souhaitables bonifications]. En discutant avec un grand nombre de Québécois de toutes les générations, de toutes les origines et de tous les milieux, je me suis rendu compte, en les questionnant sur ce qu'ils concevaient comme étant l'identité québécoise, que les réponses oscillaient entre « *française et catholique* » et « *rien de particulier, à part le hockey, Céline Dion et le français* », de nombreux jeunes Québécois se questionnant par ailleurs sur le « à quoi » intégrer les immigrants.

Toute vérité n'est pas bonne à dire, mais la réalité, sans mauvaise pensée, est qu'en ce moment, outre une poignée de bébé-boumeurs nationalistes, de la communauté artistique québécoise et de « Bourgeois-Bohèmes » du Plateau Mont-Royal, de nostalgiques d'une autre époque ou d'idéalistes, de personnes âgées s'identifiant encore à l'ancien Canada français ou de conservateurs traditionnalistes des régions québécoises, la vaste majorité du reste de la population du Québec, toutes allégeances politiques confondues, souhaiterait, consciemment ou inconsciemment, être américaine plutôt que québécoise; ce qui encore une fois, ne constitue rien d'amoral en soi et apparaît fort compréhensible dans le contexte de la perversion de l'identité normale et traditionnelle du Québec, d'une

politique de nivellement par le bas (en presque toutes choses), de l'affirmation tacite d'un peuple né pour un petit pain (indépendamment d'anciennes croyances) et de mise en position de faiblesse (défense et restriction de la langue).

L'adoption de la Charte pourrait sceller le sort définitif de la majeure partie de la culture et de l'identité populaires, du folklore et du terroir québécois, plusieurs signes précurseurs pointant déjà en ce sens sur le terrain, puisqu'il est prévisible que les rapports entre les paroisses, terreaux et cœurs communautaires des milieux ruraux et de beaucoup de milieux et tissus urbains et des pouvoirs publics, en particulier des municipalités ; cesseront et que plusieurs traditions d'esprit religieux et maintenues dans l'espace public, mais aussi privé cesseront par ailleurs (prières publiques, fêtes religieuses communautaires, aumôneries, messes du Saint Esprit (nouvel an), messes commémoratives, messes et fêtes d'organisations communautaires et récréatives, etc. La tendance s'observe déjà depuis plusieurs années et pour avoir discuté avec des représentants de plusieurs organismes privés, eux-mêmes prévoient mettre fin à plusieurs volets de leurs traditions (ou à des traditions en tant que telles) ayant une origine ou une certaine nature religieuse. Plusieurs écoles, hôpitaux et même, municipalités veulent ou pourraient modifier leur toponymie pour des noms souvent insipides.

Le triste, mais véritable constat par rapport à la richesse de la culture québécoise en 2013, c'est que celle-ci n'est naturellement presque plus tangible ou naturelle. Les Québécois ont perdu leurs réflexes naturels. Elle ne survit que grâce à l'appui, notamment financier, des pouvoirs publics ; à travers des institutions et des coopératives établies (l'esprit de coopération des Canadiens-français, hérité du catholicisme, laisse sa place, dans une vaste mesure à un individualisme de plus en plus marqué) et quelques événements folkloriques ponctuels (messes de minuit, festivals, fête de la Saint-Jean-Baptiste rebaptiser « Fête nationale des Québécois(e) – et seulement grâce aux organismes publiques et plus selon les traditions de jadis ; ainsi qu'une poignée d'irréductibles qui perpétuent, au sein de leurs familles ou de mouvements, des traditions veilles de plusieurs siècles et dont l'existence est carrément ignorée par la majorité). Même le rapport traditionnel des Québécois avec la nature n'est plus aussi vivace qu'au temps jadis.

## **E. Immigration et intégrisme**

Ce qui est marqué l'imaginaire, depuis le début du débat concernant l'adoption d'une charte de valeurs, c'est le triste et déplorable déferlement de haine émotive et parfois démagogique à l'endroit des immigrants.

Depuis de nombreuses années, le discours politique des différents partis politiques québécois tend à affirmer que l'immigration du Québec représente un « choix de société ». Personnellement, considérant l'universalité d'une seule race d'êtres humains, de Terriens, je ne m'oppose pas à l'immigration, toutefois, je me questionne sérieusement sur le cautionnement de ce choix de société par l'ensemble des Québécois. Qui a fait ce choix et quand ?

De façon factuelle et palpable, la majorité des Québécois sont plutôt réfractaires à l'immigration, à l'exception d'une certaine forme d'immigration, encore là plutôt limitée, d'Européens, idéalement francophones et dans une mesure moindre, de Sud-Américains.

Il ne m'appartient pas de déterminer si les Québécois sont racistes, mais il importe de constater que la source du malaise identitaire au Québec, tient de l'ostracisation et de la répression de l'identité canadienne-française et catholique du Québec, en cours de disparition, donc de la faiblesse de sa culture et de son identité, désormais mal définis [se référer au constat sur la « Culture québécoise »] faisant craindre le pire à bien des Québécois préoccupés par la préservation de leur identité, face à l'arrivée d'étrangers, qui eux, assument pleinement leur identité et leur appartenance religieuse et ce, dans le respect de leurs droits les plus fondamentaux. De vouloir limiter l'expression de l'identité des autres, c'est encore du nivellement vers le bas. Probablement que si le Québec assumait sa réelle et tangible identité, la vivacité des tensions avec des immigrants d'autres cultures serait amoindrie.

En outre, dans la mesure où des étrangers sont reçus aux programmes d'immigration québécoise, puis éventuellement, citoyens canadiens, il est important de

reconnaître que ceux-ci deviennent des citoyens canadiens à part entière ; des Québécois avec tous les droits et privilèges que cela comprend et non des citoyens de seconde zone.

Les immigrants ne sont pas des poupées avec lesquelles l'on peut jouer à notre guise et selon notre bon plaisir. Soit nous les acceptons et les considérons comme des citoyens avec les privilèges que cela comprend, jouissant des mêmes droits et libertés que le reste de la population, soit nous choisissons de ne pas les accepter ; en revanche, si ceux-ci sont acceptés, il peut être souhaitable qu'ils s'intègrent, mais pour s'adapter, il faut bien savoir à quoi !

Enfin, remarquons que les communautés culturelles les plus âprement dénoncées et attaquées depuis ces dernières années, sont celles de confession musulmane, en particulier les Québécois d'origine maghrébine. Convenons que l'attitude du gouvernement du Québec dont les intentions officieuses semblent être notamment le bannissement et la disparition du voile islamique (*hijab*) et de ses dérivés de l'espace public, est plutôt fallacieuse ou du moins incohérente, puisque depuis plusieurs années, celui-ci affirme que la culture du Québec ne repose à peu près que sur la seule langue française, en vertu de quoi il considère la seule connaissance de cette langue comme critère culturel de sélection et de qualification à l'immigration, en privilégiant notamment une immigration en provenance du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie) où le port du voile en tant que couvre-chef de nature religieuse est à la fois très répandu et notoire ; et que désormais, il affirme ces pratiques exogènes à notre culture et à nos valeurs, qu'il affirmait pourtant, hier, ne reposer à peu près que sur la langue française.

## **F. Les valeurs du Québec et volonté du Gouvernement**

Le gouvernement du Québec affirme souhaiter l'adoption d'une charte des valeurs québécoises, dans une optique identitaire, mais aussi, afin de « *tisser ensemble, par-delà les différences religieuses, morales ou culturelles de toute personne, un lien civique fort.* »

Je constate toutefois que 1) le projet qu'il promet ne permettra d'aucune façon de lutter efficacement et durablement contre l'intégrisme, 2), les valeurs qu'il dit défendre sont plutôt vide d'essence et constituent davantage des principes démocratiques occidentaux ou fondamental (dans le cas de l'égalité des sexe) que des valeurs à proprement parler, 3) le système de valeurs du Québec relève d'une culture et d'une identité de tradition chrétienne et catholique romaine, 4) d'une identité plus spécifiquement canadienne-française, 5) que tout système de valeurs repose sur un pilier de nature religieuse sans qu'une religion donnée ne s'y infère forcément et que prétendre le contraire correspond à une contestation et à une négation de toutes les lois sociologiques et anthropologiques, de même que d'une remise en question de toutes les leçons que l'on peut tirer de l'histoire. Le présent est l'aboutissement du passé et demeure garant de l'avenir. 6) Qu'il est possible de reconnaître un système de valeurs résultant d'un patrimoine religieux ou de tendre vers l'établissement d'un système de valeurs basé sur des principes de nature spirituelle objectifs et universels, tout en assurant la pleine et entière liberté de pensée, de croyance et de religion ou d'irréligion. 7) Que l'esprit du projet de Charte, de même que le projet de loi 60 s'y rattachant ne sauront ni combler les objectifs gouvernementaux si ceux-ci sont réellement d'ordre nationaliste, de défendre les intérêts identitaires des Québécois [comprendre ici les Québécois d'origine canadienne-française] et de créer des liens permettant d'assurer une cohésion sociale basée sur des valeurs communes [le climat social des derniers mois est particulièrement éloquent à cet égard] ; ni servir les intérêts des nouveaux arrivants qui n'auront aucun modèle palpable auquel s'intégrer et qui continueront, s'il y a lieu, d'être intimidés; ni les intérêts de la population en générale qui n'en tirera aucune fierté nationale, dont la pérennité de la culture et de l'identité ne sera pas assurée et qui sera même possiblement davantage menacée et qui ne pourra pas s'ouvrir au monde contemporain, même en français s'il y a lieu.

J'aimerais finalement porter à votre attention que le Québec ayant longtemps été l'une des régions les plus religieuses de la planète et une entité d'esprit théocratique, notre système de valeurs était et demeure encore dans une vaste mesure intrinsèque et dépendant des valeurs de l'Église et du Nouveau testament. Par conséquent, à l'exception d'un lien appréciable avec les grands espaces et les milieux naturels, ainsi qu'un certain

apport d'origine amérindienne, la vie spirituelle des Canadiens-français et des Québécois a toujours et seulement dépendu de la pratique et de la tradition religieuse catholique romaine. La progression fulgurante de la sécularisation, l'abandon très rapide et sans réelle transition de la pratique religieuse – contrairement à d'autres États dans le monde – le rejet et la négation de l'identité religieuse du Québec et l'absence pratique d'autres formes de spiritualité (notamment non-religieuses) entraîne aujourd'hui des conséquences sociales négatives. Le Québec connaît l'un des taux de suicide les plus élevés au monde (troisième place chez les hommes ; certaines sociétés – le Japon notamment – valorisant le suicide) et à la hausse contrairement aux autres pays industrialisés de la planète. Le Québec est également la première province canadienne en terme de consommation d'alcool et éventuellement, d'alcoolisme et ce, sans qu'il ne connaisse de vaste tradition vinicole ou de production alcoolique comme en Europe. En outre, le Québec se démarque par sa forte consommation de drogue et son haut taux de divorce. Il est récipiendaire du prix citron en matière de donation et de mécénat et il connaît une croissance de l'individualisme et de l'égoïsme ; ses habitants sont bien souvent malheureux, ce qui se traduit par la haine qui habite beaucoup d'entre eux, alors que d'autres poursuivent une quête inassouvie du bonheur. Enfin, bien qu'il soit impossible de définir une notion commune et collective de la morale, d'une façon générale le comportement moyen de sa population peut être considéré de moins en moins tournée vers l'amour de son prochain et l'idée générale que l'on se fait des qualités considérées moralement éthiques, voire vertueuses. Indépendamment de toute pratique religieuse et des choix inhérents aux libertés individuels et démocratiques, le Québec semble de plus en plus s'éloigner des principes universels et fondamentaux d'évolution spirituelle.

## RECOMMANDATIONS

En somme, considérant ce qui se profile comme étant le monde de demain ainsi que les défis et les enjeux se dessinant pour l'avenir de l'humanité à relativement brève échéance ; j'émet des réserves certaines et demeure plutôt sceptique quant à la nécessité et à la pertinence de l'adoption d'une charte des valeurs par le gouvernement du Québec.

Néanmoins, dans la mesure où le gouvernement du Québec est déterminé à s'engager dans le sens d'un tel projet et à la lumière des points qui ont été précédemment soulevés dans ce mémoire, j'émet les recommandations suivantes, afin que la charte de la laïcité qui sera promulguée réponde de façon efficace et efficiente aux objectifs initiaux et règle le malaise identitaire et religieux qui prévaut au Québec depuis plusieurs années.

- **Reconnaître la primauté de la langue française au Québec dans le texte de la charte des valeurs québécoises**, en adoptant cependant une nouvelle stratégie en matière linguistique, prévoyant notamment ;
  1. L'abandon de la politique restrictive et défensive du français au Québec et de nivellement par le bas en toutes choses et dans tous les domaines ;
  2. Le maintien des lois linguistiques en place ;
  3. L'abandon du programme d'anglais intensif en sixième année du primaire ;
  4. Le renforcement de la qualité des cours de français par une sélection plus rigoureuse des enseignements de français et une formation continue soutenue aux enseignants ;
  5. Cesser le nivellement vers le bas bonifier le programme d'enseignement du français au primaire et au secondaire ;
  6. Instaurer des cours d'étymologie de la langue française obligatoires au primaire et au secondaire (sur des plages en ce moment prévues pour l'enseignement du français) ;
  7. Enrichir l'enseignement de l'anglais au secondaire de façon à ce que tous les Québécois puissent maîtriser l'anglais de façon appréciable au terme de leurs études ;
  8. Offrir à tous les élèves et les étudiants du Québec la possibilité d'étudier d'autres langues étrangères que l'anglais ou l'espagnol notamment.
  9. Investir dans la recherche universitaire et scientifique en français, notamment dans les sciences humaines et dans les sciences naturelles et assurer le développement de systèmes de traduction rapides et efficaces ;
  10. Renforcer les liens avec les espaces francophones canadien, panaméricain et mondial ;
  11. Mettre en place des solutions et des options pour les élèves surdoués au sein du réseau d'enseignement québécois.

- **Reconnaître officiellement l'égalité entre les femmes et les hommes dans le texte de la charte des valeurs québécoises** et veiller à ce que celle-ci soit tangible ;
  1. En abandonnant, s'il y a lieu, toute mesure intégriste visant la parité parfaite et dénaturée entre les femmes et les hommes dans tous les domaines ;
  2. En lançant un vaste chantier s'intéressant aux méthodes d'apprentissage en fonction du sexe, de façon à faciliter un taux de réussite scolaire équivalent chez les jeunes filles et les jeunes garçons.
  3. En reconnaissant l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que fondement universel et absolu ;
  4. En enquêtant sur les antécédents des nouveaux arrivants de façon à s'assurer de leur adhésion à ce principe ;
  5. En assurant aussi aux nouvelles arrivantes le respect de tous leurs droits et libertés en conformité avec les chartes québécoise et canadienne;
  6. En demeurant vigilant et en continuant la promotion de l'égalité entre les sexes au Québec.
  
- **Proclamer officiellement la neutralité religieuse de l'État dans le texte de la charte des valeurs québécoises** et préciser la teneur de ce principe ;
  1. En garantissant la liberté de culte, d'affiliation ou de non-affiliation à toute religion ;
  2. En garantissant la liberté de croyance ou d'incroyance en toute forme de déité ;
  3. En garantissant la liberté de pensée et de conscience ;
  4. En proclamant l'État indépendant de toute affiliation ou contrainte de nature religieuse ;
  5. En reconnaissant explicitement et officiellement l'apport et la nécessité de la spiritualité dans la vie, le développement et la santé de l'être humain ; puis s'assurer que les différentes politiques du gouvernement du Québec aillent en ce sens et favorisent la santé, la vie et l'évolution spirituelle ;
  6. En considérant l'évolution spirituelle et la formation philosophique transversale comme moyens efficaces de lutte contre l'intimidation, les préjugés raciaux et sociaux et les fléaux sociaux.
  
- **Reconnaître officiellement le Québec, État de tradition et de culture catholique romaine dans le texte de la charte des valeurs québécoises** et s'assurer de la mise en application concrète de ce principe;
  1. En décrivant de façon explicite la nature de cette identité dans le texte juridique ;
  2. En assurant et en encourageant le maintien de traditions québécoises d'origine ou à caractère religieux, du moment où elles ne sont pas contraires aux droits garantis par la neutralité religieuse de l'État, qu'elles ne contreviennent pas aux libertés individuelles et ne sont pas imposées à qui que ce soit et qu'elles tendent vers une notion œcuménique de la spiritualité ;



3. En reconnaissant officiellement que le Québec est construit sur des valeurs humanistes et judéo-chrétiennes transmises à travers les enseignements de Jésus-Christ et de l'Église catholique ;
  4. En assurant la préservation du patrimoine religieux matériel et immatériel du Québec ;
  5. En mandatant le Conseil du patrimoine culturel du Québec afin de recenser de façon exhaustive l'ensemble du patrimoine matériel et immatériel du Québec et en proposant un vaste plan de réhabilitation, de restauration et d'adaptation de la culture populaire du Québec, de concert avec les municipalités, les paroisses et l'ensemble des communautés.
  6. En bonifiant les cours d'Éthique et de culture religieuse, de façon à ce qu'ils répondent à des objectifs tangibles et palpables précis, qu'ils permettent une bonne connaissance des phénomènes religieux québécois, dans un premier temps et mondial, dans un second temps ; de même que le développement d'une pensée philosophique et d'un développement spirituel chez l'enfant et tout au cours du cheminement scolaire.
  7. Tolérer la présence des crucifix ou d'autres symboles inhérents à notre patrimoine religieux dans les lieux publics ;
  8. Maintenir la présence du crucifix dans le Salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec et reconnaître ce dernier à titre de symbole national, puisqu'il représente l'idéal de nos ancêtres sur lequel ils ont bâti le Québec ; de même que la matérialisation des valeurs québécoises et le plus fort symbole de l'amour ultime ; tout en précisant sa valeur symbolique relative à cette seule signification. Un symbole a la valeur que l'on lui accorde, c'est d'ailleurs le cas de la fleur de lys, symbole québécois et canadien-français, emprunté aux Capétiens (famille royale de France), eux-mêmes l'ayant choisi en sa qualité de symbole de la Vierge. L'Assemblée nationale pourrait par ailleurs s'inspirer de la décision prise par la ville de Québec en 2002 et déplacer le crucifix à droite ou à gauche du trône du président de l'Assemblée nationale, aux côtés d'autres symboles de mémoire comme les tableaux *Le débat des langues* et *Le Conseil souverain*, bien que l'époque où l'on débattait de la langue du parlement québécois ou du conseil souverain de la Nouvelle-France soit révolue.
  9. Conserver le drapeau du Québec dont l'héraldique initial symbolisait le Christ (croix), l'Église catholique (couleur blanche), la Vierge Marie (couleur bleue), la monarchie française (fleurs de lys ; elles mêmes symboles de la Vierge à l'origine).
- **Promulguer une loi affirmant la région de la vallée du Saint-Laurent et par extension, le Québec, foyer national canadien-français**, se traduisant par ;
    1. L'établissement du Québec en tant que chef de file des communautés canadiennes-françaises et francméricaines ;
    2. Restaurer les liens et relations institutionnelles avec les communautés canadiennes-françaises, acadiennes, franco-américaines et louisianaises dans un esprit de fraternité et d'unité nationale.

- **Mettre en place un plan de lutte contre l'intégrisme ;**
  1. En comprenant que la cessation d'achat du pétrole du Moyen-Orient serait un moyen de lutte plus efficace que l'interdiction du *hijab* dans la fonction publique québécoise, mais qu'une telle mesure aurait pour effet immédiat que de susciter l'ire des peuples arabes dont l'économie dépend largement de cette ressource ;
  2. En comprenant que la lutte contre l'intégrisme religieux, en particulier islamiste, constitue un enjeu international ;
  3. En enquêtant autant que possible sur les antécédents des nouveaux arrivants au Québec et inciter le gouvernement fédéral à faire de même pour l'ensemble du Canada ;
  4. En favorisant la mise en place d'une structure de dialogue interreligieux et interculturel au Québec, au Canada et dans l'espace francophone (et qui pourrait éventuellement s'élargir à la communauté internationale), en misant sur les éléments identitaires et spirituels communs ;
  5. En favorisant la diffusion de matériel et de produits culturels pédagogiques, au Québec et si possible, au Canada et à travers la francophonie.
  
- **Revoir les politiques d'immigration au Québec**, notamment en ;
  1. Réduisant le quota d'immigrants acceptés chaque année au Québec, de façon à pouvoir accueillir et intégrer convenablement les nouveaux arrivants.
  2. Redéfinissant les grilles de sélection des immigrants en fonction des critères professionnels actuels, mais aussi, de critères culturels plus holistiques, mesurant la « proximité culturelle », notamment de par le niveau de parenté linguistique, de parenté culturelle religieuse et des valeurs, ainsi que d'autres critères jugés opportuns ;
  3. Renseignant convenablement les candidats à l'immigration par rapport à leur intégration sociale et culturelle au Québec, mais aussi, en leur donnant l'information juste concernant leur intégration au marché du travail dans la province.
  4. En s'assurant que le Québec, au-delà de son appartenance au Canada, demeure un chef de file dans l'accueil de réfugiés (politiques, religieux, climatiques et autres conjecturels, etc.) et éventuellement des apatrides, en conformité avec ses valeurs d'aide et d'amour de son prochain.
  
- **Assumer l'identité véritable et naturelle du Québec** de façon viable, notamment en;
  1. Reconnaisant l'apport de l'Église catholique dans l'histoire et développement du Québec et en affirmant le caractère culturel catholique de l'identité québécoise ;
  2. Respectant l'identité des nouveaux arrivants et les droits qui leur sont garantis en tant que citoyens canadiens par la charte canadienne des droits et libertés et la charte québécoise des droits et libertés de la personne ; tout en favorisant leur intégration de bonne foi à la société québécoise.